
SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983- 1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XXII

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Par M. Lucien DELMAS

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Raymond Dumont, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Georges Berchet, Marcel Bony, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, André Diligent, Gérard Ehlers, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Jean François-Poncet, Alfred Gérin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenault, Yves le Cozannet, Charles- Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Georges Mouly, Jacques Moutet, Lucien Neuwirth, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Jules Roujon, Michel Sordel, Michel Souplet, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) : 1728 et annexe, 1735 (annexe n° 14), 1740 (tome VI), et in-8° 458.

Sénat : 61 et 62 (annexe n° 8) (1983-1984).

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE :	
LA SITUATION ECONOMIQUE DES DEPARTEMENTS D'OU-	
TRE-MER EN 1982 ET AU DEBUT DE 1983	
	7
 I. LA GUADELOUPE	 7
1. La production agricole	7
2. L'activité industrielle et l'emploi	8
3. L'évolution des prix	9
 II. LA MARTINIQUE	 10
1. L'économie agricole et alimentaire	10
2. L'activité industrielle et l'emploi	12
 III. LA GUYANE	 13
1. La production forestière	13
2. La pêche et l'aquaculture	14
3. L'agriculture guyanaise	16
4. Les ressources minières et l'industrie	16
5. L'évolution des prix	17
 IV. LA REUNION	 18
1. L'économie agro-alimentaire	18
2. L'industrie et l'emploi	19
3. L'évolution des prix	20

V. SAINT PIERRE ET MIQUELON	20
1. Les activités économiques de l'archipel	21
2. La situation de l'emploi	21
3. Le niveau des prix	22
VI. LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MAYOTTE ...	22
1. L'économie mayottaise	22
2. La démographie et l'emploi	24
3. Les priorités du développement local	24
DEUXIEME PARTIE :	
LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE LA	
PLANIFICATION DECENTRALISEE DANS LES	
DEPARTEMENTS D'OUTRE MER	
	26
I. L'ADAPTATION DE LA DECENTRALISATION A LA	
SPECIFICITE DES D.O.M.	26
1. La mise en place des exécutifs départementaux	26
2. La régionalisation dans les D.O.M.	27
3. La définition des compétences des	
régions d'Outre-Mer	27
II. LA MISE EN OEUVRE DE LA PLANIFICATION	
DECENTRALISEE	28
1. La place des D.O.M. dans les priorités	
du IXe Plan	28
2. Les plans des régions et les contrats de plan	29

TROISIEME PARTIE :	
LE BUDGET DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER POUR 1984	30
I. LES CONCOURS AUX COLLECTIVITES LOCALES	30
II. LES DEPENSES EN CAPITAL.....	32
ANNEXES	39

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

L'objectif de promouvoir un développement plus endogène des départements d'outre-mer constitue la finalité essentielle de l'action du gouvernement en faveur de ces régions.

Sa réalisation se heurte à une série d'obstacles structurels sur lesquels doivent être concentrés les efforts de l'Etat et des collectivités territoriales elles-mêmes.

L'économie et la situation sociale des D.O.M. sont, en effet, caractérisées par la superposition de plusieurs déséquilibres.

Déséquilibre démographique tout d'abord dû à une natalité excessivement dynamique et qui explique pour partie le taux de chômage élevé et la nécessité de l'immigration.

Déséquilibre entre les secteurs d'activité économique dû à la faiblesse de l'industrie locale, à la trop grande spécialisation de l'agriculture vers les productions destinées à l'exportation, et à l'importance sans doute excessive du secteur tertiaire.

Disparités sociales considérables entre les masses rurales et les populations urbaines touchées par un sous-emploi chronique, et les catégories socio-professionnelles des secteurs du grand négoce. Disparités de rémunérations au sein même de la population active salariée, entre les agents de la fonction publique et les employés du secteur privé.

Dépendance économique enfin de ces départements pour leur approvisionnement en énergie, en biens de consommation manufacturés, et même en denrées alimentaires. Le déséquilibre de la balance commerciale des D.O.M. illustre trop clairement cette dépendance.

Compte tenu de ces déséquilibres, de ces disparités, il importe donc bien de poursuivre et d'intensifier une politique guidée par la volonté de favoriser un développement plus autonome de ces départements. Il s'agit donc que la puissance publique nationale et ces départements-régions s'attachent à concentrer leurs efforts sur une meilleure valorisation des ressources humaines et naturelles locales.

La décentralisation, et notamment l'extension des responsabilités économiques des départements et des régions, crée les conditions institutionnelles d'une meilleure prise en compte de cet objectif. Il n'en demeure pas moins que la collectivité nationale se doit de continuer à exprimer une solidarité effective vis-à-vis de ces populations et de ces territoires éloignés. Cette solidarité trouve dans la préparation du Plan et des contrats de plan conclus entre l'Etat et les régions, des circonstances privilégiées pour s'exprimer. Il importe que, malgré la rigueur qui affecte les finances publiques, le budget de l'Etat manifeste cette mission de solidarité qui incombe à la puissance publique nationale.

Après avoir passé en revue la situation économique de chaque département au cours des derniers mois, votre commission vous propose d'examiner les conditions dans lesquelles la décentralisation est mise en oeuvre dans les D.O.M. Elle s'attachera ensuite à rechercher les priorités exprimées dans le IX^e Plan et dans les contrats conclus entre l'Etat et ces régions.

Convaincue de la nécessité de renforcer la valorisation des potentialités locales, votre commission examinera plus particulièrement la situation et les perspectives de développement des activités touristiques.

Enfin, votre commission portera son attention sur l'évolution des crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1984 en faveur du développement économique des D.O.M. et de l'amélioration de la condition sociale de leurs habitants.

**PREMIERE PARTIE :
LA SITUATION ECONOMIQUE
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
EN 1982 ET AU DEBUT DE 1983**

I. LA GUADELOUPE

1) La production agricole

L'activité économique de la Guadeloupe est principalement déterminée par la production agricole, et particulièrement par celle de cannes et de bananes.

En 1982, malgré des conditions relativement favorables, le *volume des cannes* broyées pendant la campagne de l'année n'a progressé que légèrement : 839 819 tonnes contre 788 322 tonnes en 1981, soit + 7 %. La *production de sucre* a, par contre, augmenté de 21 % (71 757 tonnes contre 59 446 en 1981) grâce à la richesse des cannes broyées (8,54 % contre 7,54 % en 1981).

Par suite du programme de restructuration de l'industrie sucrière adopté en 1980, quatre unités de production subsistent dans le département : l'usine de Grand'Anse à Marie Galante, deux établissements en Grande-Terre et une usine à Basse-Terre.

La *production de rhum* est demeurée stable en 1982 : 92 200 hl au lieu de 91 600 hl en 1981 (+ 1 %). On doit souligner la diminution des exportations de rhum qui sont passées de 64 000 hl d'alcool pur en 1981 à 49 000 hl en 1982 après avoir culminé, dans la période récente, à 90 000 hl en 1979 ; ce phénomène est notamment imputable à la diminution régulière de la consommation métropolitaine : 112 000 hl en 1979, 94 000 hl en 1982.

La *production de banane*, premier produit d'exportation, a été affectée par les cyclones en août 1979 et 1980. Les replantations ont cependant permis une bonne reprise de la production en 1981 : les exportations ont atteint environ 117 563 tonnes contre une moyenne de 120 000 tonnes avant les cyclones. En 1982, elles se sont élevées à 122 390 tonnes.

L'élevage présente évidemment une importance décisive pour assurer l'auto-alimentation. Il est le plus souvent pratiqué dans de petites exploitations (la taille moyenne des élevages est de 6,6 bovins) à des fins vivrières et familiales.

Cette caractéristique explique que la Guadeloupe soit encore loin de subvenir à ses besoins pour l'alimentation en viande : en 1982, les importations se sont élevées à près de 6 000 tonnes pour une production locale de 4 500 tonnes.

La nécessité de diminuer cette dépendance alimentaire impose une action de rénovation des structures des exploitations et, par conséquent, la mise en oeuvre d'une *réforme foncière*.

Celle-ci a été entreprise depuis deux ans par la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) qui a acquis 11 000 ha destinés à être rétrocédés, après aménagement, à de jeunes exploitants. Afin de faciliter cette action de redistribution foncière, une société d'épargne foncière agricole (S.E.F.A.G.) a été mise en place cette année en Guadeloupe sous la forme d'une société civile de promotion immobilière (S.L.P.I.) habilitée à faire publiquement appel à l'épargne. Cette société interviendra en prenant des participations dans le capital des groupements fonciers agricoles (G.F.A.) qui seront créés en vue de procurer des terres en ferme aux jeunes agriculteurs installés par la S.A.F.E.R.

2) L'activité industrielle et l'emploi

La *consommation énergétique* constitue un bon indice de l'évolution de l'activité économique d'un territoire. Les ventes d'électricité ont progressé de 8 %, passant de 311 M kwh en 1981 à 335 M kwh en 1982 ; le nombre d'abonnés s'est accru de 5 %. Outre les installations de type classique, il convient de signaler l'expérimentation d'une centrale géothermique à Bouillante qui produira, à terme, 4,2 mégawatts. Un programme de promotion de l'énergie solaire est en cours de préparation par un comité ad hoc. Le souci des approvisionnements énergétiques s'est enfin manifesté par la création d'un comité régional pour la maîtrise de l'énergie.

Les structures industrielles demeurent dominées par la petite et moyenne industrie ; en 1982, 57 % des entreprises emploient moins de 20 salariés, cinq comptent plus de 150 personnes et une seule -E.D.F.- a des effectifs supérieurs à 500 salariés.

Le secteur agro-alimentaire demeure le principal pourvoyeur d'emplois salariés (45 %), la production d'énergie occupe 13 % des actifs et les industries du bâtiment et des matériaux de construction, 14 %. L'ensemble des autres secteurs d'activités emploient donc 28 % de la population salariée.

Un tel déséquilibre rend impérieuse la poursuite des actions en faveur de l'industrialisation et de la diversification de la production.

Au demeurant, on doit relever une progression régulière du nombre des entreprises qui est passé de 30 en 1974 à 121 en 1982.

L'année dernière, le montant total des investissements industriels s'est élevé à 28,4 MF au lieu de 37,1 MF en 1981. Les primes d'équipement attribuées pour ces investissements ont atteint, en 1982, 4,5 MF contre 6,3 MF en 1981, le nombre de créations correspondant étant respectivement de 93 et de 121. Ces performances sont de toute évidence fort modestes au regard de la situation démographique et du *taux de chômage* : à la fin de 1982, le nombre des demandeurs d'emplois s'établissait à 20 600, soit 19 % de la population active ; il était de 16 400 à la fin du mois de juin dernier, soit un taux de chômage de plus de 15 %.

En 1982, la population ayant un emploi s'élevait à 86 650, soit 26,3 % de la population totale. Elle se répartissait comme suit entre les grands secteurs économiques :

– secteur primaire	13 900
– secteur secondaire	16 450
– secteur tertiaire	56 300

3) L'évolution des prix

En 1982, l'augmentation des prix a été légèrement supérieure à celle enregistrée en métropole (+ 10,2 % contre + 9,7 % en métropole) et s'avère nettement moins élevée qu'en 1981 (+ 14 %).

Sur les cinq dernières années, la hausse des prix a été comparable à celle de la métropole (+ 73,5 % contre 74,2 % en métropole).

II. LA MARTINIQUE

1) L'économie agricole et alimentaire

La *récolte de cannes* de la campagne 1981/1982 a été la plus faible jamais réalisée dans le département. Elle n'a en effet atteint que 201 879 tonnes contre 237 000 en 1981.

La production de sucre a été de 1 995 tonnes contre 3 129 tonnes en 1981 (-36 %) et ne permet plus de satisfaire la consommation locale.

Cette diminution de la production de cannes remet en cause la réalisation du programme de restructuration de l'industrie sucrière arrêté en 1980 et qui se fondait sur un objectif de broyage de 330 000 à 370 000 tonnes de cannes dont 200 000 à 240 000 tonnes destinées à la production de sucre et de rhum. Afin d'améliorer la rentabilité de l'industrie sucrière, il avait été décidé de concentrer celle-ci sur une seule usine, celle de Lareinty dont les installations devaient être modernisées et confiées à une société d'économie mixte. Les mauvaises récoltes de 1981, 1982 et 1983 ont conduit le conseil général à différer ces projets, la récolte étant exclusivement traitée par l'usine du Galion, le capital de la société d'économie mixte demeurant fixé à 4 MF au lieu des 20 MF initialement prévus. L'Etat, pour sa part, subordonne son intervention financière aux engagements du conseil général, engagements hélas aléatoires compte tenu de l'insuffisance de la production de cannes.

La *production de rhum*, directement liée à celle de cannes, décline : 101 000 hl d'alcool pur en 1982 dont 64 000 hl exportés au lieu de 108 000 hl en 1981 et 77 000 hl d'alcool pur exportés.

Il convient de rappeler que les producteurs de rhum regroupés depuis 1960 au sein du comité martiniquais d'organisation et de défense du marché du rhum (CODE RUM) ont constitué, en 1971, le comité français du rhum, ce groupement d'intérêt économique ayant pour vocation de promouvoir la vente de cet alcool en métropole.

La production de bananes avait été affectée par les cyclones en août 1979 et 1980. Cela avait été l'occasion pour la Martinique, traditionnellement excédentaire par rapport à son quota sur le marché national, de convertir une partie des surfaces plantées vers les cultures fruitières et maraîchères : la bananeraie martiniquaise était passée de 9 000 hectares avant le cyclone David à environ 7 000 hectares. En 1982, les exportations ont atteint 156 000 tonnes contre 153 000 tonnes en 1981 et contre une moyenne de 225 000 tonnes avant les cyclones.

La culture de l'ananas occupe environ 600 ha en Martinique où les conditions climatiques et agronomiques sont particulièrement favorables à cette production. Les exportations d'ananas frais continuent une forte progression : 185 tonnes en 1979, 516 tonnes en 1980, 537 tonnes en 1981, 1 359 tonnes en 1982. On observera cependant que les livraisons martiniquaises ne représentent qu'une très faible part du marché métropolitain qui est de 35 000 tonnes par an.

La production des conserves d'ananas s'accroît lentement : 10 100 tonnes en 1980, 11 100 tonnes en 1981, 12 300 tonnes en 1982. Les exportations présentent de grandes fluctuations : sur la même période, elles ont oscillé entre 5 600, 9 300 et 8 100 tonnes. Il convient de signaler que le règlement communautaire 1925/1975 du 22 juin 1975 a institué un régime d'aide à la production d'ananas de conserves. Cette aide se montait, en 1982, à 1 632 F la tonne pour les planteurs et à 3 252 F la tonne pour les conserveries (les variations de la valeur de l'unité de compte européenne conduisent à des variations dans le montant de ces aides exprimé en francs).

L'élevage, qui occupe environ 20 000 ha en Martinique, continue à se développer : il représente 20 % de la production agricole ; les productions animales progressent au rythme de 6 à 8 % par an. Cependant, les structures de production restent dominées par un modèle traditionnel et familial, une part importante des denrées n'étant pas mise sur le marché.

En 1982, la production de viande bovine, porcine, ovine et caprine, a atteint 5 000 tonnes au lieu de 4 550 tonnes l'année précédente. Pour ces deux années, les importations se sont élevées à 6 900 tonnes et 7 370 tonnes. La production de volailles ne représente que 2 000 tonnes, en 1982, pour une consommation de près de 6 000 tonnes.

Ainsi, malgré les progrès accomplis au cours des dernières années, le coefficient d'auto-approvisionnement demeure faible : 40 %. Les améliorations constatées sont dues, dans une large mesure, à la mise en oeuvre, à partir de 1976, d'un plan de développement de l'élevage bovin qui s'est fixé pour objectif de parvenir, en dix ans, à un taux d'auto-approvisionnement de 80 %. La mise en oeuvre des programmes d'amélioration génétique, de sélection fourragère, de formation, d'équipement est assurée par le G.I.E. « Opération de développement de l'élevage en Martinique » (O.D.E.M.) qui a suscité la mise en place d'une société d'intérêt collectif agricole S.I.C.A.-Viande, et d'une coopérative laitière : la Cooprolam.

Il convient en outre de signaler qu'un plan de rationalisation de l'élevage porcin est en cours de mise au point par un groupement de producteurs et une coopérative porcine.

2) L'activité industrielle et l'emploi

Comme en Guadeloupe, la consommation d'énergie électrique progresse régulièrement : 278 M kwh en 1981, 301 M kwh en 1982 (+ 8 %).

Parmi les 150 entreprises industrielles du département, les deux plus importantes sont la société anonyme de raffinerie des Antilles qui dispose d'une capacité de traitement de 600 000 tonnes de pétrole par an, et la société des ciments antillais dont la production est de l'ordre de 200 000 tonnes par an (208 000 t en 1982, 181 000 t en 1981).

Les deux principaux secteurs d'activité industrielle sont l'agro-alimentaire et le secteur des bâtiments et travaux publics.

Au cours des années récentes, l'industrie martiniquaise a connu une certaine diversification et un développement régulier. La plupart des implantations nouvelles se sont effectuées au Lamentin, à proximité de Fort-de-France. En 1982, une dizaine d'opérations nouvelles ont mobilisé 42 MF d'investissement et bénéficié des primes d'équipement pour un montant global de 4,7 MF (en 1981, les investissements s'étaient élevés à 19,3 MF, bénéficiant de 5,4 MF d'aides publiques).

Exprimés en termes de créations d'emplois, ces réalisations restent limitées : 73 créations en 1981, 87 en 1982. Or, à la fin de 1982, le nombre des demandeurs d'emplois s'établissait à 25 800 pour une popu-

lation active de 104 500 personnes, soit un taux de chômage de 24,7 %. La mise en oeuvre des programmes d'emploi-formation a quelque peu amélioré la situation : à la fin du premier semestre de 1983, le nombre des chômeurs était de 20 500, soit 19,6 % de la population active.

Lors de la dernière enquête sur l'emploi réalisée en 1980 par l'A.N.S.E., la population ayant un emploi s'élevait à 83 080, soit 25,5 % de la population totale ; le taux de chômage était alors de 28,6 %. Elle se répartissait comme suit selon les grands secteurs économiques :

– secteur primaire	8 920
– secteur secondaire	15 080
– secteur tertiaire	59 080

III. LA GUYANE

1) La production forestière

L'économie de la Guyane est dominée par l'exploitation forestière et les industries du bois.

L'année 1982 a été particulièrement mauvaise pour ce qui concerne la production forestière : le volume des grumes sorties des forêts a diminué de près d'1/3 : 74 600 m³ contre 110 800 en 1981. Par contre, l'activité des scieries et des industries de placage a progressé de 28 % : 26 000 m³ en 1981, 33 300 en 1982. Cette production est réalisée principalement par cinq sociétés. La production de produits finis a fléchi de 10 % entre 1981 et 1982 : 790 m³ en 1981, 498 m³ en 1982. Les exportations de bois ont diminué de 60 %, du fait de la chute de la production, par contre celles de sciages ont augmenté de 14 %, tandis que les ventes de sciages et de placage sur le marché local ont crû de 36 % (l'essentiel des exportations s'effectue sur les Antilles).

Les déceptions suscitées par la succession de plans ou de programmes de développement, dont les objectifs excessivement ambitieux n'ont pu être atteints, conduisent à une certaine modestie quant aux perspectives de la valorisation de la forêt guyanaise. L'exploitation de la

forêt ne pourra se faire que progressivement, au fur et à mesure de la réalisation des travaux d'infrastructures, des équipements de désenclavement en particulier. Signalons à cet égard que l'O.N.F. a consacré 2,5 MF à ces travaux en 1982 et que l'office subventionne les travaux de désenclavement réalisés par les exploitants forestiers. Les productions devraient s'attacher à satisfaire les besoins locaux et régionaux (zone Caraïbe) et pénétrer les marchés européens dans des secteurs spécifiques.

Cet objectif supposerait la création d'entreprises performantes et l'intéressement d'opérateurs capables d'assurer une production régulière, en qualité comme en quantité. Ce sont les conditions nécessaires à l'établissement de courants commerciaux durables.

Par ailleurs, une meilleure connaissance des qualités techniques des bois guyanais permettant d'augmenter la part exploitable des peuplements forestiers et la poursuite des recherches visant à rendre la sylviculture plus intensive, constituent des objectifs qu'il semblerait souhaitable d'atteindre.

Enfin, la Guyane, lieu privilégié de recherche et de formation aux problèmes de la forêt tropicale, devrait pouvoir constituer un pôle de coopération internationale en matière de développement forestier.

2) La pêche et l'aquaculture

Avec une zone économique exclusive de 130 000 km² –dont 50 000 km² de plateau continental– la Guyane dispose d'un potentiel important pour la pêche et l'aquaculture.

La pêche industrielle concerne exclusivement la crevette. En 1982, la production de crevettes s'est élevée à 3 000 tonnes au lieu de 3 200 tonnes en 1981. L'essentiel des ventes s'effectue aux Etats- Unis.

Il n'est pas douteux que d'importantes possibilités de développement sont potentiellement ouvertes pour l'exploitation, par la France, de la zone économique exclusive située au large de la Guyane. Il importe en premier lieu de renforcer l'organisation économique de ce secteur d'activité.

La pêche artisanale commence à s'organiser. L'association pour l'organisation de la pêche artisanale en Guyane (AOPAG) a été créée en 1982. Elle se propose de constituer un fonds de garantie pour faciliter l'accession de ses membres au crédit et de mettre en place dans chaque port des structures de collecte, d'achat et de gestion d'équipements collectifs.

La coopérative des pêcheurs de Guyane (COPEDEG) créée en novembre 1982 à l'initiative de l'AOPAG, a pour objet l'exploitation d'installations de conservation et de transformation du poisson ainsi que sa commercialisation.

Un plan d'aide à la pêche artisanale a été approuvé par les assemblées locales en 1981. Les objectifs sont de doter la pêche artisanale d'unités modernes, d'améliorer la formation des pêcheurs et d'agrandir les infrastructures existantes.

La formation professionnelle et l'assistance technique aux marins pêcheurs relèvent du service de développement et d'aide technique (SDAT) créé en 1979.

Les activités de transformation sont actuellement assurées par deux entreprises. La PIDEG conditionne les crevettes ainsi qu'un certain tonnage de poissons capturés accessoirement. L'usine dispose de deux chaînes de traitement et sa capacité est de 4 800 tonnes de queues de crevettes par an. La société Abchée pratique la congélation, principalement de poisson, et le commercialise sur le marché local et également vers les Antilles.

Au cours de l'année 1981, un programme de développement de l'aquaculture a été mis sur pied. Celui-ci porte sur l'élevage en eau douce de l'écrevisse « *macrobrachium rosenbergii* » (ou chevrete) dont les techniques ont fait l'objet d'une expérimentation réussie en 1980.

Ce programme prévoit la construction d'une éclosérie et de bassins de grossissement ainsi que la création d'un institut technique. La construction de l'éclosérie a commencé au début de l'année et les premières post-larves ont été livrées au début de second semestre.

La construction de bassins de grossissement se réalise avec un certain retard par rapport aux prévisions. A la fin de 1982, 4 hectares étaient en exploitation ; d'autres surfaces sont en cours de réalisation (59 hectares) et il existe des projets pour 35 hectares.

L'association pour le développement de l'aquaculture en Guyane (ADAGUY), créée le 16 janvier 1982, regroupe notamment les professionnels de l'élevage et du traitement-conditionnement ainsi que les organismes de recherche. L'ADAGUY a pour objectif d'apporter une assistance technique à la production de chevrettes, à leur commercialisation et à la formation des exploitants.

En matière d'*ostréiculture*, il est rappelé que les études portant sur les huîtres de palétuviers d'un banc situé à Montsinéry ont permis de mettre au point une technique de collecte et d'élevage de cette souche locale en mer.

Les premières collectes sont prévues pour 1983 et l'élevage en mer s'effectuera sur une concession de 3 hectares au voisinage de l'îlet « Le Père ». La production d'huîtres adultes débutera en 1984.

3) L'agriculture guyanaise

Les 2 230 exploitants agricoles du département mettent en valeur environ 10 000 ha. Le produit agricole brut s'est élevé à 120 MF en 1982, en augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente.

Les principales perspectives de développement sont offertes par la production rizicole qui a atteint plus de 9 800 quintaux en 1982 et par l'arboriculture qui occupe environ 200 ha.

Les productions animales sont insuffisantes pour couvrir la consommation locale. L'élevage porcin fait l'objet d'un plan de relance visant à la couverture totale des besoins du département qui ne sont satisfaits, actuellement, qu'à hauteur de 80 %. En 1982, la production totale de viande a atteint 1 350 tonnes au lieu de 980 tonnes en 1961.

4) Les ressources minières et l'industrie

Les activités minières se limitent encore à des travaux d'inventaire réalisés par le bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.). L'inventaire en cours a permis de déceler des gisements ou des indices de présence d'or, de diamant, de kaolin, de bauxite et de titane. L'inventaire minier devrait être achevé en 1984.

L'industrie demeure faiblement développée. Le secteur secondaire, industries sylvicoles et agro-alimentaires exclues, n'occupe que 12 % de la population active qui est de l'ordre de 26 000 personnes.

La population ayant un emploi s'élève à 26 423, soit 36,2 % de la population totale. Elle se répartit comme suit, par grands secteurs d'activité :

- secteur primaire	3 706
- secteur secondaire	4 739
- secteur tertiaire	15 965
- non déterminé	2 013

Les principaux secteurs d'activité sont le bâtiment et les travaux publics, les matériaux de construction et l'énergie (la Guyane dispose de trois centrales classiques).

Le rythme d'évolution des investissements productifs est très erratique : 21 MF en 1979, 126 MF en 1980, 9 MF en 1981, 67 MF en 1982. Au cours de cette dernière année, ces investissements ont porté sur une dizaine de projets, principalement réalisée dans l'agro-alimentaire ; il en est résulté la création de 240 emplois.

La situation de l'emploi est difficile, le taux de chômage s'établissant à plus de 15 %.

Les statistiques de la direction départementale du travail et de la main-d'oeuvre font apparaître une aggravation de la situation de l'emploi. On observe en effet une progression de 24 % du nombre des demandes d'emploi enregistrées (3 766 contre 3 037 en 1981) alors que celui des offres d'emploi est en diminution de 25 % (1 182 au lieu de 1 583 en 1981). Cette évolution a entraîné un accroissement du nombre des demandes d'emploi non satisfaites qui atteint 2 424 fin 1982 contre 1 854 fin 1981, mais qui reste inférieur à celui dénombré lors du recensement de 1982 (4 760).

5) L'évolution des prix

En 1982, l'augmentation des prix a été un peu plus forte en Guyane qu'en métropole (+ 11,9 % contre + 9,7 % en métropole).

Mais sur une période de cinq ans, l'évolution des prix est comparable à celle de la métropole (+ 73 %).

IV. LA REUNION

La croissance démographique (8,2 % en 8 ans) et l'insuffisance de l'industrialisation se conjuguent pour placer la Réunion dans une situation inquiétante au regard de l'emploi : ce département de 516 000 habitants compte en effet 31,4 % de chômeurs pour 118 500 actifs.

1) L'économie agro-alimentaire

Les 2/3 de la superficie agricole utile de l'île, soit 37 600 ha, sont consacrés à la culture de la canne. La production de canne à sucre progresse régulièrement : 2,1 M t en 1980, 2,35 M t en 1981, 2,5 M t en 1982 ; la production de sucre progresse dans des proportions comparables : 228 000 t en 1980, 251 000 t en 1981, 256 000 t en 1982. Cette même année, les exportations ont atteint 248 000 tonnes. Les objectifs du plan de modernisation de l'économie sucrière, mis en oeuvre à partir de 1974, semblent donc en bonne voie d'être atteints. Rappelons que ce plan comporte des travaux d'aménagement foncier et d'épierrage, des équipements agricoles (chemins d'exploitation), des opérations de replantation, une amélioration de l'équipement des exploitants et des coopératives ou SICA. Ce programme s'accompagne d'un volet économique visant à restructurer la production sucrière avec la création de sociétés nouvelles, à la modernisation des sucreries et à la fermeture des installations vétustes.

La production de rhum est fluctuante ; 66 000 hl d'alcool pur (H.A.P.) en 1980, 77 000 H.A.P. en 1981, 65 000 H.A.P. en 1982.

En ce qui concerne les *huiles essentielles*, on note une diminution sensible de la collecte aussi bien pour le géranium (34 tonnes d'essence en 1982 contre 63 tonnes en 1981) que pour le vétyver (17 tonnes d'essence en 1982 contre 21 tonnes en 1981).

La récolte de la *vanille* verte de l'année 1982 s'est élevée à 66,2 tonnes contre 67,9 tonnes en 1981 et les exportations de vanille noire ont

été de 13 tonnes en 1982 au lieu de 16 tonnes en 1981. Cette diminution des exportations est liée à l'augmentation des ventes réalisées par Madagascar et par les Comores dans le cadre du XX^e plan d'exportation arrêté le 10 mars 1982 par la conférence Madagascar-Comores-Réunion.

La production de tabac progresse régulièrement : 121 tonnes au cours de la campagne 1979-1980, 154 tonnes en 1980-1981, 229 tonnes en 1981-1982.

L'élevage est relativement concentré : 2,6 % des exploitations regroupent plus de 40 % du troupeau bovin qui s'élève à près de 20 000 animaux. La production locale demeure très inférieure aux besoins de la consommation insulaire : en 1982, les importations de viande bovine ont atteint 2 580 tonnes tandis que les abattages sont demeurés inférieurs à 1 000 tonnes.

La production porcine s'est développée conformément aux orientations d'un plan de relance conduit de 1975 à 1980. Elle a atteint 5 300 tonnes pour une consommation de l'ordre de 10 000 tonnes.

2) L'industrie et l'emploi

L'électricité produite dans une centrale thermique et par plusieurs petites centrales hydro-électriques se diffuse rapidement dans l'île : en 1982, 114 000 abonnés étaient recensés (+ 8 %), cependant que les ventes atteignaient 425 M kwh (+ 24 %). On signalera la construction d'une deuxième centrale thermique au Port, les premiers groupes électrogènes devant entrer en service en 1984.

Les principaux secteurs d'activité industriels réunionnais sont l'agro-alimentaire et le bâtiment.

Les industries agro-alimentaires comportent une quarantaine d'entreprises, sur environ 130 recensées dans l'île, et occupent 1 700 salariés sur un total de 6 000 actifs. Un comité d'études et de promotion de l'industrie et de l'agro-alimentaire a été mis en place en 1982. Un délégué régional pour la promotion des activités de production a été installé avec, pour mission, de coordonner la réalisation des investissements subventionnés par l'Etat.

En 1982, ces investissements se sont élevés à 77,5 MF et ont mobilisé 17,8 MF de primes d'équipement. Ces programmes devraient entraîner la création de 245 emplois. Il s'agit là d'une contribution modeste à la *lutte contre un chômage* très élevé.

Le nombre des demandeurs d'emploi non satisfaits recensés par l'A.N.P.E. a légèrement diminué (33 388 en fin 1982 contre 34 475 en fin 1981) ; ce chiffre est nettement inférieur au nombre de chômeurs repérés lors du recensement de 1982 (54 338). Le taux de chômage s'établit à 31,4 % d'une population active de 118 500 personnes.

La population ayant un emploi s'élève à 118 490, soit 23 % de la population totale. Elle se répartit comme suit par grands secteurs d'activité :

- secteur primaire	17 390
- secteur secondaire	19 242
- secteur tertiaire	81 076
- non déterminé.....	782

3) L'évolution des prix

En 1982, l'augmentation des prix est inférieure à celle enregistrée en métropole (+ 9,1 % contre + 9,7 %) et s'avère nettement moins élevée qu'en 1981 (+ 13,9 %).

Sur les cinq dernières années, la hausse des prix est moins importante à la Réunion (+ 65,70 %) qu'en métropole (+ 73,10 %) et plutôt inférieure à celle constatée dans les autres D.O.M.

V. SAINT PIERRE ET MIQUELON

Lors du dernier recensement, la population de Saint Pierre et Miquelon s'élevait à 6 037 habitants, soit + 3,4 % par rapport à 1974.

1) Les activités économiques de l'archipel

Les négociations entreprises en vue de la délimitation des zones économiques exclusives de la France et du Canada n'avaient pas encore abouti à un accord à la fin de 1982. Le département subit donc toujours les conséquences des mesures de restrictions prises à ce sujet par le Canada au début de 1977.

Les prises de la *pêche artisanale* ont augmenté de 54 % en 1982 par rapport à 1981 (923 tonnes contre 598) mais elles restent très inférieures à celles des années 1978 à 1980 (plus de 2 000 tonnes).

La *pêche industrielle* effectuée par les chalutiers d'interpêche, par contre, a été moins satisfaisante (7 787 tonnes en 1982 contre 8 791 en 1981).

Les *autres secteurs de l'économie locale* ont peu évolué d'une année sur l'autre, qu'il s'agisse du trafic portuaire, du tourisme, de la construction ou des travaux publics.

2) La situation de l'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi non satisfaits s'est élevé à 143 fin 1982 contre 125 fin 1981.

Le recensement de mars 1982 a permis d'obtenir de nombreux renseignements sur la population active et sur l'emploi.

Sur 4 282 personnes âgées de plus de 15 ans, on a dénombré 2 145 travailleurs (soit 35,5 % de la population active) et 235 chômeurs, soit un taux de chômage de 9,9 %. La répartition de la population active ayant un emploi par grand secteur d'activité économique est la suivante :

- secteur primaire	66
- secteur secondaire	416
- secteur tertiaire	1 647
- non déterminé.....	16

Le déséquilibre de la population active est imputable à l'importance relative des effectifs du secteur public.

3) Le niveau des prix

L'indice actuel des prix de détail à la consommation a été mis en place en septembre 1980.

En 1982, l'indice a progressé de 17 % contre 18,7 % en 1981, soit nettement plus qu'en métropole (+ 9,7 % en 1982).

VI. LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MAYOTTE

La loi du 26 décembre 1976 a doté Mayotte d'un statut sui generis de collectivité territoriale de la République ; ce régime est en fait plus proche du statut d'un territoire d'outre-mer que d'un département d'outre-mer. Ce statut a été prorogé de cinq ans par une loi du 22 décembre 1979, une consultation référendaire devant être organisée sur l'avenir institutionnel de l'île avant l'expiration de ce délai.

1) L'économie mayottaise

L'agriculture constitue la principale activité productrice de l'île. Elle consiste en cultures d'exportation (l'ylang-ylang, le caféier, le cocotier, le vanillier) et en cultures vivrières.

En 1982, l'île a exporté 24,3 tonnes d'essence *d'ylang-ylang* au lieu de 20,9 tonnes en 1981. Ces exportations ont été réalisées à destination de la métropole. La proportion d'essence de troisième qualité (la plus médiocre) demeure élevée (63 %). En valeur, les exportations d'ylang-ylang se sont élevées, en 1982, à 3,485 MF au lieu de 3,014 MF durant l'année 1981. Ces exportations, qui représentent la principale recette du commerce extérieur de Mayotte, ont augmenté de 16 % en tonnage et en valeur. Le plan de développement de la culture de l'ylang-ylang a été adopté par le conseil général en décembre 1982. Il prévoit la création de 1 000 hectares de plantations nouvelles en cinq ans.

La *caféiculture* a été délaissée à cause de la grande irrégularité des cours qui ne permettent pas d'assurer une rémunération satisfaisante des producteurs.

En 1982, la commercialisation n'a porté que sur 9,4 tonnes et 122 000 F au lieu de 81,6 tonnes et 767 000 F en 1981.

Il n'y a pas eu de commercialisation de *coprah* en 1982.

La production de *vanille* préparée ou semi-préparée a diminué régulièrement au cours de la dernière décennie. En 1982, les exportations de vanille préparée se sont élevées à 2,7 tonnes pour 0,688 MF contre 5,3 tonnes et 1,261 MF en 1981. Dans le cadre du programme de relance de la vanilliculture mis en place en 1981 par les pouvoirs publics, il a été planté 100 000 lianes en 1982.

Les productions *vivrières et maraîchères* restent insuffisantes pour assurer l'alimentation de la population locale.

La *production de riz* est difficile à déterminer avec précision parce qu'elle est entièrement autoconsommée. Elle peut toutefois être estimée à 2 800 tonnes pour 1982 ; 3 800 tonnes ont dû être importées.

Les *autres cultures vivrières et fruitières* se résument comme suit : fruit de l'arbre à pain, bananes (1 200 tonnes), taros, mangues (1 500 tonnes), manioc, agrumes, ananas.

L'*élevage* constitue une activité secondaire à Mayotte où la viande ovine et bovine reste peu consommée. Par contre, les volailles jouent un rôle assez important dans l'alimentation de la population locale. Le cheptel mahorais comprendrait de 10 000 à 5 000 chèvres, de 2 000 à 3 000 moutons et environ 2 500 bovins.

La *pêche artisanale* est pratiquée à l'intérieur du lagon par plus de 700 pêcheurs dont 300 professionnels. Une partie importante des prises est autoconsommée. Il n'y a donc pas de statistiques précises sur la pêche artisanale. Il semble toutefois que les tonnages peuvent être estimés de 600 à 700 tonnes par an.

Une expérience de pêche au large a débuté en février 1982 avec un chalutier basé à la Réunion. Les expéditions enregistrées ont atteint 20,3 tonnes en 1982 dont 10,9 tonnes considérées en transbordement et 9,4 tonnes soumises à taxation sur une valeur de 10 F/kg.

2) La démographie et l'emploi

A la fin de 1981, la population de Mayotte s'élevait à 52 400 habitants, soit + 9 % par rapport à 1978.

On ne dispose d'aucune statistique concernant l'emploi, hormis le nombre de demandes déposées pour entrer dans l'administration : 252 en 1982 dont 92 ont été satisfaites.

3) Les priorités du développement local

Elles portent principalement sur l'amélioration de la situation sanitaire et sur la scolarisation.

● En matière sanitaire,

on doit déplorer la persistance de la tuberculose ; la lèpre et le paludisme sont par contre en régression. Les équipements hospitaliers continuent à se moderniser, à capacité identique (87 lits).

● L'équipement scolaire

Grâce aux nouvelles constructions, 100 % des élèves de 6 à 8 ans sont désormais scolarisés. L'augmentation de la scolarité par rapport à 1982 est particulièrement nette dans le second degré (+ 25 % contre 11 % dans le premier degré). Il faut noter que l'Education nationale a consenti, en 1983, un effort financier très important. En effet, les dépenses d'investissement pour le premier degré sont en augmentation de 42 % (5 millions de francs au lieu de 2,9) et les dépenses de fonctionnement pour le premier degré ont été multipliées par 5 (passant de 1,4 à 7 millions de francs).

Si certains programmes d'équipement (électricité, adduction d'eau) ont marqué le pas pour des raisons ponctuelles, d'autres, comme l'installation du téléphone, sont en augmentation rapide (doublement en 1982 du nombre de lignes et mise en service du semi-automatique).

La priorité de l'agriculture est maintenue et l'artisanat est désormais l'objet d'une particulière attention, comme en témoigne la création d'une dotation du FIDOM pour ce secteur en 1982 (à hauteur de 600 000 F). Elle a été reconduite pour 1983.



Ce tour d'horizon effectué sur la situation économique des départements de l'outre-mer français conduisent à formuler plusieurs constatations.

En premier lieu, il est évident que la spécificité de la situation géographique, la diversité des ressources, exigent la définition et la mise en oeuvre de programmes de développement prenant étroitement en compte les potentialités et les contraintes locales. Dans cette perspective, la décentralisation, l'exercice par ces départements- régions de prérogatives plus étendues en matière d'aménagement de leur territoire et de développement de leur économie, est sans nul doute de nature à favoriser une meilleure adaptation et une plus grande efficacité des initiatives des collectivités publiques.

Sans prétendre préconiser un modèle de développement, il semble établi que l'avenir de ces régions passe par une meilleure valorisation des potentialités locales, qu'il s'agisse de l'agriculture en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion, de la forêt et des ressources océaniques en Guyane, du tourisme dans la plupart des départements.

Comme l'avait parfaitement montré votre précédent rapporteur, M. Bernard Parmantier, l'amélioration de l'instruction initiale et de la formation professionnelle constitue un préalable fondamental à la mise en valeur, par les populations des D.O.M., des ressources de leurs territoires.

Cette meilleure valorisation des productions ou des aptitudes locales paraît devoir être recherchée en premier lieu au travers d'une action pour diminuer la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, pour renforcer l'autonomie des économies locales. Il est certes difficile de convertir des structures économiques de type colonial, fondées sur la production de denrées tropicales destinées à l'exportation et sur l'importation des biens de consommation courante vers des structures de production capables d'assurer un autodéveloppement.

C'est du reste à la réalisation d'un tel objectif que s'attachent les orientations définies dans les plans de ces régions et dans les contrats conclus entre elles et l'Etat en vue de leur réalisation.

*
**

Avant d'examiner le contenu de ces documents, votre commission vous propose d'envisager les conditions de mise en oeuvre de la décentralisation dans les D.O.M.

DEUXIEME PARTIE

LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE LA PLANIFICATION DECENTRALISEE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE MER

I. L'ADAPTATION DE LA DECENTRALISATION A LA SPECIFICITE DU D.O.M.

La mise en oeuvre de la décentralisation revêt deux aspects, dans les D.O.M. Tout d'abord, les dispositions des lois fondamentales portant décentralisation des pouvoirs et transferts des compétences de l'Etat aux communes, aux départements et aux régions s'appliquent à part entière dans les D.O.M. En second lieu, ces mesures sont ou seront complétées par des textes spécifiques à ces départements en vue de tenir compte, au plan institutionnel, de leurs particularités géographiques et culturelles.

1) La mise en place des exécutifs départementaux

Les collectivités locales de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de la Réunion et de Saint-Pierre et Miquelon ont désormais, comme en métropole, un exécutif élu et ne sont plus soumises à la tutelle administrative (loi du 2 mars 1982).

En dehors de Saint-Pierre et Miquelon où le partage des services n'a pas paru envisageable eu égard à la petite taille du département, des conventions ont été conclues dans chacun des autres départements pour assurer le transfert aux conseils généraux des services préfectoraux nécessaires à l'accomplissement de leurs nouvelles attributions, et cela sur la base de la convention type départementale figurant au décret du 15 mars 1982. De même des conventions ont été conclues entre le représentant de l'Etat et les conseils régionaux, à l'exception bien entendu de Saint-Pierre et Miquelon qui n'est pas une région. Toutes ces conventions ont été approuvées.

Des chambres régionales des comptes ont été instituées (loi du 10 juillet 1982). La nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales résultant des lois du 7 janvier 1983 et du 22 juillet 1983 est applicable dans les DOM, de même que les dispositions des décrets du 29 décembre 1982 concernant la liste des informations à communiquer aux conseils municipaux, généraux et régionaux par les commissaires de la République, ainsi que la dotation globale d'équipement des départements et des communes.

2) La régionalisation dans les DOM

S'agissant de la mise en place des régions, collectivités territoriales, la décentralisation est plus avancée dans les départements de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion qu'en métropole. En effet, la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 a institué outre-mer les conseils régionaux prévus par les articles 59 et 60 de la loi du 2 mars 1982, après que le Conseil constitutionnel ait déclaré non conforme à la Constitution un premier projet qui instituait dans ces départements une assemblée unique dotée des pouvoirs du conseil général et du conseil régional. Les conseils régionaux ont été élus au suffrage universel direct, à la représentation proportionnelle et pour six ans, le 20 février 1983. Les conseils régionaux doivent être assistés d'un comité économique et social et d'un comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Le décret les instituant est en voie de signature.

Les conseils régionaux étant désormais en place outre-mer, la loi n° 83-549 du 30 juin 1983 en a tiré les conséquences en incluant les conseillers régionaux dans le collège électoral des sénateurs des départements d'outre-mer.

S'agissant des chambres régionales des comptes, la loi du 7 janvier 1983, a institué un président unique pour les chambres régionales de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et la loi du 22 juillet 1983 a donné compétence à la chambre régionale d'Aquitaine pour juger les comptes des collectivités de Saint-Pierre et Miquelon.

3) La définition des compétences des régions d'outre-mer

Le gouvernement prépare actuellement un projet de loi sur les compétences des régions d'outre-mer et un décret relatif au comité régional des prêts dans les régions d'outre-mer. Ces deux textes sont soumis pour avis aux assemblées locales concernées.

Le point précis sur les transferts d'attributions et de ressources ne pourra être fait que lorsque l'avant-projet de loi sur les compétences des régions aura fait l'objet d'un accord du gouvernement et de vote du Parlement.

II. LA MISE EN OEUVRE DE LA PLANIFICATION DECENTRALISEE

1) La place des DOM dans les priorités du IXe Plan

Il est encore prématuré, à la date où votre commission examine le projet de loi de finances pour 1984, d'indiquer dans quelle mesure le budget prend en compte les objectifs formulés dans le IXe Plan pour les départements d'outre-mer.

Plusieurs programmes prioritaires d'exécution (P.P.E.) concerneront les D.O.M.

Il s'agit en particulier du P.P.E. n° 2 : « poursuivre la rénovation du système d'éducation et de formation des jeunes » qui comportera, dans sa mise en oeuvre, une intensification des actions de formation professionnelle au profit des populations d'outre-mer, qu'il s'agisse de la formation initiale afin de renforcer son adaptation aux potentialités économiques locales, ou de la formation continue destinée, notamment, aux candidats à l'immigration et aux travailleurs originaires d'outre-mer installés en métropole.

L'exécution du P.P.E. n° 7 : « mieux vendre en France et à l'étranger » conduira à privilégier les investissements et l'attribution des aides publiques dans le secteur agricole et dans le domaine du tourisme, en particulier, à des projets de nature à favoriser le rééquilibrage des échanges entre les D.O.M. et la métropole et à intensifier les relations économiques avec les Etats voisins.

La nécessité de favoriser la recherche et l'innovation qui fait l'objet du P.P.E. n° 3 sera prise en compte, s'agissant des D.O.M. dans le secteur de la recherche océanographique et dans celui de la recherche agronomique. Notons à cet égard que les D.O.M. sont strictement concernés par la réorganisation en cours de réalisation de la recherche agronomique tropicale.

La mise en oeuvre du P.P.E. n° 9 « réussir la décentralisation » devra, dans un premier temps, procurer aux régions d'outre-mer les moyens administratifs et financiers nécessaires à l'exercice de leurs nouvelles prérogatives.

D'une manière générale, la volonté des pouvoirs publics est de s'attacher à ce que les priorités définies pour la Nation par le IXe Plan retentissent effectivement sur le développement économique, social et culturel de ces départements, tout en prenant en compte leurs spécificités et les finalités retenues par les assemblées départementales et régionales lors de la préparation des plans régionaux.

2) Les plans des régions et les contrats de Plan

Les difficultés de mise en place des assemblées régionales dans les D.O.M. expliquent qu'un certain retard ait été pris dans la préparation des plans régionaux et dans la négociation des contrats de plan avec l'Etat. Il est en tout état de cause prématuré de préciser le contenu de ces contrats qui ne devraient être signés qu'au début de 1984.

Votre commission se bornera donc à retracer la procédure suivie pour leur élaboration.

Les négociations entre les assemblées régionales d'outre-mer et les commissaires de la République pour l'établissement des contrats de plan ont commencé au mois de juin 1983. Les premiers documents ont été communiqués aux autorités centrales en juillet afin de faire l'objet d'un examen à l'échelon interministériel.

Les travaux du comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) du 27 juillet ont permis de préciser les mandats de négociation confiés aux Commissaires de la République. Ceux-ci ont poursuivi leurs échanges avec les assemblée régionales durant l'été en vue de la mise au point de documents plus approfondis et dont la cohérence avec les orientations du IXe Plan a pu être améliorée. Ces nouveaux dossiers, qui ont été communiqués aux instances ministérielles compétentes au début de l'automne, sont actuellement en cours d'examen par le Secrétariat d'Etat aux D.O.M.-T.O.M., le commissariat général du plan et la délégation à l'aménagement du territoire est à l'action régionale (DATAR). Ces services s'attachent en particulier à harmoniser la présentation des projets de contrats de Plan et à mieux identifier leur contenu, compte tenu des objectifs formulés par chaque assemblée régionale. Un comité interministériel spécialement consacré à l'outre-mer devrait procéder à

l'examen de ces textes avant la fin du mois de novembre. La signature des contrats de plan par les représentants de l'Etat et les exécutifs régionaux devrait intervenir au début de l'année 1984.

TROISIEME PARTIE

LE BUDGET DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER POUR 1984

L'ensemble du budget consacré aux territoires et aux départements d'outre-mer progresse de 1,4 % entre 1983 et 1984.

Pour ce qui concerne les départements d'outre-mer (D.O.M.), l'évolution s'établit comme suit :

	1983	1984	%
Dépenses ordinaires			
- Section commune	431,3	496,1	+ 15
- Section D.O.M.	149,6	156,9	+ 4,9
Dépenses en capital			
- Crédits de paiement	288,8	249,3	- 13,7
- Autorisations de programme	381,7	399,9	+ 4,8

Il convient de procéder à une analyse plus détaillée de ces dotations.

I.- Les concours aux collectivités locales

Elles sont principalement consacrées à des subventions aux collectivités locales et à des mesures à caractère économique.

- Les subventions accordées pour le fonctionnement des services de protection civile dans les D.O.M. demeurent au même niveau qu'en 1983 : 382 204 F.

- Les subventions à caractère obligatoire versées aux collectivités locales s'accroissent de 288 000 F, passant de 47,1 MF en 1983 à 47,4 MF en 1984 ; cette augmentation est due à l'ajustement de la dotation destinée à la prise en charge des fonctionnaires d'Etat en poste à Saint-Pierre et Miquelon.

- Les subventions à caractère facultatif attribuées aux collectivités locales diminuent de - 11,7 % : 24,8 MF en 1983, 21,9 MF en 1984 ; cet écart est imputable à la réduction de la subvention d'amortissement de la dette du département de Saint-Pierre et Miquelon

On observera que les crédits inscrits à ce chapitre en faveur des populations originaires des D.O.M. et au profit des activités culturelles demeurent stables : 2 MF.

- La participation à la prise en charge des annuités à verser à la compagnie martiniquaise de distribution d'énergie électrique diminue de 476 000 F, passant de 1,48 MF en 1983 à 1,43 MF dans le projet de budget pour 1984.

- Au titre des dépenses d'action sociale, d'assistance et de solidarité, on signalera les évolutions suivantes :

- les crédits consacrés à la jeunesse et aux sports s'accroissent de 6,2 % : 3,38 MF en 1983, 3,59 MF en 1984 ;

- l'action en faveur de la population migrante voit ses moyens sensiblement revalorisés : les crédits passent de 70,2 MF en 1983 à 79,8 MF en 1984, soit + 13,7 % ; ces dotations bénéficiaient à l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) ;

- les mesures en faveur de la préformation professionnelle bénéficient en 1984 d'une dotation de 2,43 MF au lieu de 2,28 MF en 1983, soit + 6,6 %.

II.- Les dépenses en capital

- Le montant de la contribution au financement des infrastructures portuaires et routières de base de la Guyane passe de 43,6 MF à 39,2 MF en autorisations de programme, les crédits de paiement correspondants diminuant de 10 % : 41,3 MF en 1983, 35,3 MF en 1984.

- Les dotations affectées aux équipements publics locaux passent de 1,6 MF à 0,5 MF en crédits de paiement, les autorisations de programme qui s'élevaient à 1,74 MF en 1983 ne sont pas reconduites en 1984.

L'évolution des subventions au fonds d'investissement des départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) s'établit comme suit (en millions de francs) :

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1983	1984	%	1983	1984	%
Section générale	155,9	234,3	+ 50	103,9	124,1	+ 19,4
Section départementale	154,6	105,0	- 32	103,6	68,0	- 34,4

La diminution de la section départementale du F.I.D.O.M. est due notamment à la création par un prochain décret d'une section régionale du fonds ; elle traduit en outre l'effort de réduction des engagements budgétaires, conformément aux choix qui ont présidé à la préparation du projet de loi de finances.

L'accroissement substantiel des crédits de la section générale du F.I.D.O.M., qui demeure gérée à l'échelon central, permettra d'engager les actions suivantes :

- mise en oeuvre de programmes d'aménagement groupés en Guadeloupe (à la Côte sous le Vent), à Fort de France en Martinique, dans les Hauts de la Réunion ;

- attribution de primes d'équipement et d'emploi en faveur du développement des activités productives : réformes foncières, production sucrière, pistes forestières, aquaculture, activités touristiques et artisanales ;

- développement des énergies renouvelables ;

- recherche-développement, dans le domaine spatial notamment ;

La section départementale du F.I.D.O.M., entièrement décentralisée, relève, pour son utilisation, des décisions de chaque département.

- Les investissements consacrés au service militaire adapté (S.M.A.) atteignent 21,3 MF en 1984 contre 24,8 MF en 1983, soit - 14,1 % ; les crédits de paiement y afférents diminuent de 14,4 % : 24,9 MF en 1983, 21,3 MF en 1984 ; les crédits supplémentaires seront notamment conservés à l'acquisition de matériel de transport (1)..

- Les subventions allouées pour les grosses réparations des édifices culturels appartenant aux collectivités locales des D.O.M. ne sont pas reconduites en 1984.

- De même, aucune autorisation de programme n'est inscrite au budget de 1984 pour les constructions publiques des collectivités locales ; les crédits de paiement, qui s'élevaient à 0,88 MF en 1983, ne se montent plus qu'à 70 000 F en 1984.

(1) La diminution des crédits d'investissement consacrés au service militaire adapté est imputable à un redéploiement des dotations en faveur du S.M.A. afin de permettre la création d'une compagnie à la Nouvelle-Calédonie.

PROJET DE BUDGET DES D.O.M. pour 1984
(Hors d'ection commune)
Récapitulation générale

DÉPENSES ORDINAIRES	Crédits votés pour 1983	Crédits prévus pour 1984			Δ %
		Services votés	Mesures nouvelles	Total	
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES					
1 ^{re} partie. — <i>Interventions politiques et administratives</i>	72.281.202	72.281.202	— 2.589.889	69.691.313	-3,6
4 ^{re} partie. — <i>Action économique. — Encouragements et interventions</i>	1.478.469	1.478.469	— 47.621	1.430.848	-3,2
5 ^{re} partie. — <i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>	75.894.068	75.894.068	+ 9.901.364	85.795.432	+13
Totaux pour le titre IV et pour les dépenses ordinaires	149.653 739	149.653 739	+ 7.263 854	156.917.593	+4,9

DÉPENSES EN CAPITAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT				
	Votés pour 1983	Demandés pour 1981	Δ %	Votés pour 1983	1984			Δ %
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT								
8 ^{re} partie. — <i>Investissements hors de la métropole</i>	43.600.000	39.240 000	-10	41.286.000	16.314 000	18 966.000	35.280.000	-14,5
TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
7 ^{re} partie. — <i>Équipement administratif et divers</i>	1.744.000	"	—	1.629.000	530.000	"	530.000	-6,7
8 ^{re} partie. — <i>Investissements hors de la métropole</i>	336.353.000	360.671.000	+7,2	245.845.000	90.631.000	122.911.000	213.542.000	-13,1
Totaux pour le titre VI	338.097.000	360.671.000	+6,7	247.474.000	91.161.000	122.911.000	214.072.000	-13,5
Totaux pour les dépenses en capital	381.697.000	399.911.000	+4,8	288.760.000	107.475.000	141.877.000	249.352.000	-13,6
Totaux pour la section des départements d'outre-mer	381.697.000	399.911.000	+4,8	438.413.739	257.128.739	+ 149.140.854	406.269.593	-7,3

CONCLUSION

Le dynamisme de la démographie des départements d'outre-mer, l'insularité, les conditions géographiques et climatiques particulières constituent de toute évidence des handicaps pour le développement de ces régions. A ces difficultés naturelles, s'ajoutent les conséquences d'une organisation économique trop exclusivement tournée vers la production de denrées « coloniales » et l'importation des produits de consommation courante. L'industrialisation se heurte à des obstacles qui tiennent à l'exiguïté des marchés locaux ; elle doit cependant être engagée. Aussi votre Commission considère-t-elle que les interventions publiques doivent porter vers une meilleure valorisation des potentialités locales. Au premier rang de celles-ci figure évidemment l'agriculture dont il convient de diversifier les productions afin, en particulier, de mieux satisfaire les besoins de la consommation locale. Il importe en outre de renforcer l'organisation économique des producteurs au sein de groupements et de coopératives afin de développer la promotion et les ventes des productions locales sur les marchés métropolitains et dans les pays voisins.

Même si l'on peut douter de la possibilité de susciter une industrialisation diversifiée, hors des secteurs de l'agro-alimentaire ou de la transformation du bois, en Guyane, il paraît envisageable de stimuler le développement de l'artisanat, notamment dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et de la pêche.

Dans le domaine agricole comme dans l'artisanat, les expériences déjà mises en oeuvre montrent que les institutions d'économie sociale : coopératives, groupement d'artisans, associations à vocation économique sont bien adaptés aux caractéristiques de ces régions.

On peut enfin souhaiter que dans les domaines qui exigent le recours à des technologies avancées : exploitation des ressources minières en Guyane, exploitation des fonds marins, bio-technologies, les grandes entreprises nationales fassent bénéficier les départements d'outre-mer de leur potentiel technique et économique.

Le développement d'un tourisme diversifié quant à la nature des hébergements et des activités de loisirs constitue une aptitude qu'il importe de mieux valoriser. Il s'agit en particulier de favoriser la fréquentation de ces zones par des couches plus élargies de la population métropolitaine, dans des séjours de contre-saison notamment. Il est cependant bien clair que le principal obstacle pour réaliser un tel objectif demeure le coût excessivement élevé des transports aériens. Il conviendrait donc que les compagnies aériennes qui bénéficient d'un marché entièrement captif consentent des conditions tarifaires particulières pour des séjours de courte durée, surtout pendant la période hivernale. Votre commission demande instamment aux pouvoirs publics d'intervenir auprès de ces compagnies en sorte que les tarifs aériens soient fixés de manière cohérente avec l'objectif du Gouvernement de promouvoir la vocation touristique de l'outre-mer français.

Diversifier les productions agricoles, mieux valoriser sur place les denrées du sol et du sous-sol, développer les activités d'accueil et de loisirs, telles semblent être les voies d'une action économique orientées vers l'objectif de promouvoir un développement plus endogène des D.O.M.. Il importe en effet de prendre en compte l'aspiration de plus en plus fortement exprimée par les jeunes de ces régions de vivre et de travailler dans leur pays, l'immigration étant de plus en plus perçue comme une contrainte génératrice de déracinement.

Dans cette perspective, la formation initiale et permanente de jeunes revêt le caractère d'une priorité décisive. Votre Commission exprime à cet égard le souhait que le programme prioritaire d'exécution du Plan consacré à la formation des jeunes fasse l'objet d'une mise en oeuvre efficace dans les D.O.M.

Votre Commission constate que les objectifs de la politique du gouvernement s'inscrivent dans l'ensemble en cohérence avec les orientations définies ci-dessus. Elle note en outre que la décentralisation et en particulier l'accroissement des prérogatives des collectivités départementales et régionales en matière économique et d'aménagement sont de nature à favoriser la définition par les D.O.M. d'une politique d'auto-développement. Il revient à la puissance publique d'assurer la réalisation d'une telle stratégie dans le cadre de procédures contractuelles.

Il importe en effet que l'Etat et les Régions d'outre-mer conjuguent leurs efforts pour fonder la promotion sociale des populations des D.O.M. sur le développement et non sur l'assistance.

Votre Commission regrette à cet égard que les rigueurs des finances publiques conduisent à une faible augmentation des crédits consacrés aux départements d'outre-mer dans le projet de loi de finances pour 1984. Il s'ensuit une pause relative de l'action de solidarité nationale en faveur de ces départements.



Votre Commission des affaires économiques et du plan a examiné le projet de budget des départements d'outre-mer lors de sa réunion du Mercredi 16 Novembre 1983 ; elle a décidé, à la majorité de ses membres, de donner un avis favorable à l'adoption de ces crédits.

ANNEXES

ANNEXE 1

LA PROMOTION DE LA VOCATION TOURISTIQUE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

En annexe du présent rapport, votre Commission a estimé fructueux de présenter la situation de l'économie touristique dans les D.O.M. et les perspectives de son développement.

Plusieurs considérations conduisent, en effet, à estimer que les départements d'outre-mer disposent en ce domaine d'un potentiel important et encore très partiellement mis en valeur.

La situation insulaire, la qualité des sites, les conditions climatiques de la plupart de ces départements constituent autant d'atouts pour une promotion des activités d'accueil et de loisirs.

S'agissant des Antilles, la proximité des Etats-Unis et du Canada fournit une clientèle potentielle située dans la zone pour laquelle les prix des séjours exprimés en francs français sont très compétitifs.

Les mouvements de grève qui ont affecté les grands hôtels internationaux montrent cependant les limites d'un développement touristique par trop orienté vers le haut de gamme. Il importe donc de diversifier les produits touristiques afin de favoriser l'accès d'une clientèle plus variée, dans sa composition sociale, et enfin aussi de promouvoir une meilleure insertion des activités touristiques dans le milieu d'accueil et les communautés locales.

La fréquentation des D.O.M. par une clientèle, peut favoriser le développement des ventes de produits français : il s'agit de mieux apprécier et de mieux promouvoir les possibilités commerciales offertes par ces « vitrines de la France » outre-mer.

Enfin, le souci de favoriser l'orientation des touristes français vers des pays ou des régions de la zone franc devrait conduire les pouvoirs publics à favoriser l'affirmation de la vocation touristique des D.O.M., tant par la contribution aux programmes d'équipement hôtelier, que par un aménagement tarifaire, notamment, des liaisons aériennes entre ces départements et la métropole.

Il importe tout d'abord d'examiner la situation de l'économie touristique de chacun de ces départements. Votre Commission a utilisé, pour ce faire, les rapports très documentés de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer.

III. L'ECONOMIE TOURISTIQUE DES D.O.M.

(extraits du rapport d'activités pour 1982
de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer).

1. - La Guadeloupe

a. L'activité touristique

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'activité touristique au cours des cinq dernières années :

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

	1978	1979	1980	1981	1982
Nombre des touristes de croisière	78.000	48.000	50.400	23.400	21.000
Nombre des clients des hôtels	131.000	140.000	151.500	158.000	178.780
<i>Coefficient d'occupation des lits (%)</i>	<i>55,4</i>	<i>64,2</i>	<i>58,3</i>	<i>54,4</i>	<i>64,6</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)	5,9	6,6	6,4	5,8	5,9

En ce qui concerne le *tourisme de croisière*, l'activité a été plus faible qu'en 1981. Le nombre des paquebots ayant fait escale à Pointe-à-Pitre a été de 78 contre 73 l'année précédente. Ces paquebots ont amené 21.000 touristes, soit 10 % de moins qu'en 1981.

Cette forme de tourisme dépend étroitement de la conjoncture dont l'évolution a entraîné une réduction du nombre des croisières qui a affecté non seulement la Guadeloupe mais aussi l'ensemble des Petites Antilles. Les circuits de ces croisières, qui partent pour la plupart de Miami et de Porto-Rico, semblent avoir été limités aux îles les plus proches de leurs points de départ.

Le *tourisme de plaisance*, qui se développe régulièrement depuis plusieurs années, a été un peu moins actif qu'en 1981.

Le nombre des bateaux ayant fait escale au port du Bas du Fort a été de 1.007 contre 1.050 en 1981. Compte tenu de l'augmentation du nombre de places offertes (527 contre 442), le coefficient d'occupation du port a sensiblement diminué (75 % contre 90 %).

D'autre part, le port de plaisance de Rivière-Sens compte maintenant 159 places contre 92 en 1981. Il a accueilli 120 bateaux en 1982.

En ce qui concerne le *tourisme hôtelier*, le recensement effectué dans les hôtels de plus de 30 chambres de la Guadeloupe et des dépendances, y compris les deux villages du Club Méditerranée, mais à l'exclusion du village VVF, a permis d'établir que le nombre des touristes ayant séjourné dans ces établissements s'est élevé à 178.780 contre 158.000 en 1981, soit 13 % de plus.

Le coefficient moyen d'occupation des lits a été de 64,6 % contre 54,4 % en 1981 et la durée moyenne de séjour de la clientèle est passée de 5,8 jours en 1981 à 5,9 jours en 1982.

Le tableau ci-dessous montre la composition de la clientèle selon les pays d'origine :

CLIENTÈLE HÔTELIÈRE PAR PAYS D'ORIGINE

	1981	1982	Variations
Métropole	92.498	108.775	+ 18 %
Etats-Unis	32.525	35.113	+ 8 %
Canada	8.701	12.499	+ 44 %
Suisse	5.287	5.199	- 2 %
Allemagne	3.633	3.386	- 7 %
Italie	4.037	5.565	+ 38 %
Belgique	2.231	1.947	- 13 %
Divers	9.088	6.296	- 31 %
dont : autres pays d'Europe	3.136	2.425	- 23 %
Amérique du sud et Caraïbe	4.539	3.159	- 30 %
Total	158.000	178.780	+ 13 %

L'origine géographique de la clientèle a évolué entre 1981 et 1982.

La clientèle d'origine métropolitaine, qui représentait, en 1981, 58,5 % du total des touristes, en a représenté 60,8 % en 1982.

Le nombre des touristes originaires d'Amérique du Nord (USA et Canada) a progressé de 15,5 % par suite d'une forte augmentation du nombre de canadiens (+ 44 %).

Le nombre des touristes en provenance des pays d'Europe (France exclue) est resté à peu près le même qu'en 1981 (18.522 contre 18.324).

La clientèle originaire des pays d'Amérique du sud, notamment du Venezuela, a sensiblement diminué.

Les recettes en devises provenant du tourisme se sont élevées à 68 millions de F dont 82 % en dollars des Etats-Unis (1).

(1) Contre 65 millions de F en 1981 dont 83 % en dollars américains.

L'organisation des transports est d'une grande importance pour le tourisme dans un département insulaire comme la Guadeloupe. A cet égard, les liaisons aériennes sont nombreuses.

La compagnie Air France assure notamment un certain nombre de vols avec la métropole, les Etats-Unis, le Venezuela, la Martinique et la Guyane.

La LIAT (Leeward Islands Air Transport) effectue des liaisons entre les îles de la Caraïbe.

Par ailleurs, trois compagnies étrangères desservent la Guadeloupe à partir de l'Amérique du nord (Air Canada, American Airlines, Eastern Airlines) et la compagnie VIASA a ouvert en 1982 une liaison avec le Venezuela.

En 1982, l'aéroport du Raizet a enregistré une augmentation du nombre des passagers recensés par rapport à 1981.

NOMBRE DE PASSAGERS À L'AÉROPORT DU RAIZET

	1981	1982
Arrivée	470.083	507.384
Départ	470.528	505.154
Transit	167.837	164.951
Total	1.108.448	1.177.489

La compagnie Air France a assuré 59 % de ce trafic et Air Guadeloupe 23 %.

Le développement du tourisme est également fonction des efforts entrepris en faveur des aménagements et des équipements d'accueil.

L'Office du tourisme mène par ailleurs des actions promotionnelles pour mieux faire connaître la destination Guadeloupe. Une Maison des Antilles et de la Guyane a été ouverte à Paris en janvier 1982.

b. L'équipement hôtelier et touristique

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des investissements touristiques réalisés à la Guadeloupe et dans les dépendances au cours des cinq dernières années :

INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES Montants en millions de F

	1978	1979	1980	1981	1982
NOMBRE TOTAL DES CHAMBRES					
En service en fin d'année	3.366	3.402	3.190	3.353	3.206
INVESTISSEMENTS AIDÉS PAR DES PRÊTS ⁽¹⁾					
Nombre des chambres					
Financées dans l'année	300 ⁽²⁾	—	—	—	20
Financées en fin d'année	3.043	3.043	3.043	3.043	3.063
Montant des prêts					
Accordés dans l'année	15	—	—	—	2
Accordés en fin d'année	121	121	121	121	123

(1) Prêts de la Société de crédit pour le développement des départements d'outre-mer.

(2) Dernier financement de la CCCE en exécution d'une décision antérieure.

A la fin de 1982, la capacité hôtelière du département était de 3.206 chambres ainsi réparties :

Catégorie	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres
4 étoiles	5	893
3 étoiles	14	1.241
1 et 2 étoiles	11	321
En attente de classement	9	225
Non classés	29	526
	68	3.206

C'est la Grande-Terre qui offre le plus grand nombre de chambres (66 % du total du département).

Viennent ensuite les îles de Saint-Martin (15 %) et Saint-Barthélemy (9 %), puis la Basse-Terre (8 %) et enfin les Saintes, Marie-Galante et la Désirade.

La construction ou l'extension de la capacité des hôtels semblent reprendre après le ralentissement constaté en 1980 et en 1981. A Sainte-Anne, deux nouveaux hôtels ont été ouverts en 1982 : le Toubana (17 bungalows) et le Rotabas (20 chambres). A Marie-Galante, deux hôtels ont augmenté leur capacité respectivement de 10 et de 7 chambres.

Enfin, deux projets sont en cours de réalisation à Saint-Barthélemy (6 bungalows et 16 studios) et un autre à Sainte-Anne (20 bungalows).

A la capacité hôtelière proprement dite s'ajoutent d'autres types d'hébergement : un village de l'Association Villages-Vacances-Familles de 80 chambres est ouvert à Saint-François. Un second village doit ouvrir en 1983 à Anse-Bertrand.

D'autre part, 58 gîtes regroupés au sein de l'Association des gîtes de France disposent de 96 chambres.

La capacité hôtelière du département pourrait augmenter en 1983 et en 1984 si certains projets aboutissent notamment ceux de l'Anse-Marcel à Saint-Martin et de Saint-Félix à Gosier.

Il faut enfin rappeler que d'importantes réalisations sont prévues dans le cadre de l'aménagement touristique de la côte sous-le-Vent.

2. - La Martinique

a. L'activité touristique

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'activité touristique au cours des cinq dernières années :

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

	1978	1979	1980	1981	1982
Nombre des touristes de croisière	143.000	182.000	201.900	203.800	149.400
Nombre des clients des hôtels ⁽¹⁾	112.500	127.200	139.500	141.100	151.765
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,-	5,7	5,2	5,3	5,5
Coefficient d'occupation des lits (%)	59,4	60,1	55,8	49,6	54,8

(1) Etablissements suivis dans le cadre de l'enquête hôtelière de l'INSEE.

(1) Société de développement de la Martinique.

(2) Société de caution mutuelle pour le développement de l'artisanat martiniquais.

En ce qui concerne le *tourisme de croisière*, l'évolution de l'activité est très dépendante de la conjoncture. La plupart des croisières s'effectuent au départ de Miami et de Porto-Ricó.

En 1982, le nombre des paquebots ayant fait escale à Fort-de-France a été de 274 contre 309 en 1981. Il est descendu de ces paquebots 149.400 touristes contre 203.800 l'an passé (- 27 %).

La clientèle venant des Etats-Unis a été beaucoup moins nombreuse que précédemment. La clientèle française, bien que très minoritaire, a également diminué.

La réduction du nombre des croisières n'affecte pas seulement la Martinique mais l'ensemble des Petites Antilles. La hausse du prix du pétrole a sans doute incité les compagnies à limiter, dans une certaine mesure, leurs circuits aux îles plus proches de Miami. Selon une enquête de l'Office du tourisme, chaque touriste de croisière dépenserait l'équivalent d'une quarantaine de dollars US lors de son escale.

Le *tourisme de plaisance* s'est rapidement développé et le nombre des yachts ayant fait escale à la Martinique a encore progressé en 1982. On en a enregistré 4.392 contre 4.104 en 1981. Il s'agit surtout de bateaux battant pavillon français (1.904), européen (1.200) ou américain (767). Les passagers sont souvent amenés à séjourner quelques jours dans l'île à l'occasion de leur escale. D'autre part, l'avitaillement de ces yachts s'effectue en grande partie à Fort-de-France, de même que leur entretien qui intéresse quelques entreprises.

En 1982, le nombre des touristes accueillis dans les hôtels de la Martinique (1), y compris le Club Méditerranée, a été de 151.765 contre 141.100 en 1981 (+ 8 %). La progression du nombre de clients et la légère augmentation de la durée moyenne de séjour ont permis d'enregistrer une nette amélioration du coefficient d'occupation des lits.

Cette amélioration trouve son origine dans la saison d'hiver dont les résultats ont été particulièrement favorables alors que la saison d'été a été moins bonne que celle de 1981. En effet, la hausse du dollar a entraîné une progression de la clientèle nord-américaine qui est essentiellement une clientèle d'hiver.

Une analyse plus détaillée de l'activité touristique peut être faite en examinant séparément les résultats de la petite hôtellerie (hôtels de 30 chambres et moins) et ceux de la grande hôtellerie (Club Méditerranée inclus).

La petite hôtellerie enregistre une diminution importante de sa clientèle, notamment française (- 22 %) et américaine (- 26 %).

RÉSULTATS DE LA PETITE ET DE LA GRANDE HÔTELLERIE

	1979	1980	1981	1982	Variations 1982/1981
Petite hôtellerie					
Nombre de clients	24.031	30.271	32.201	25.661	- 20 %
Nombre de nuitées	73.681	90.958	87.491	85.743	- 2 %
Coefficient d'occupation des lits (%)	44,4	48,-	39,1	38,9	-
Durée moyenne de séjour (jours)	3,1	3,-	2,7	3,3	+ 22 %
Grande hôtellerie					
Nombre de clients	103.216	109.222	108.891	126.104	+ 16 %
Nombre de nuitées	655.473	633.014	658.097	745.153	+ 13 %
Coefficient d'occupation des lits (%)	62,6	57,2	51,5	57,5	-
Durée moyenne de séjour (jours)	6,4	5,8	6,-	5,9	- 2 %

(1) L'enquête de l'INSEE porte sur 28 hôtels représentant 94 % des lits offerts dans le département.

Par contre, on note une progression sensible de la fréquentation de la grande hôtellerie, notamment américaine (+ 50 %) et française (+ 19 %). Dans les grands hôtels, les touristes américains ne représentent toutefois que 23 % du total des clients alors qu'au Club Méditerranée ils en représentent 73 %.

En ce qui concerne la composition de la clientèle hôtelière selon les pays d'origine, l'évolution a été la suivante :

CLIENTÈLE HÔTELIÈRE PAR PAYS D'ORIGINE

	1978	1979	1980	1981	1982	Variations 1982/1981
Métropole + DOM	47.800	55.600	62.500	83.100	89.149	+ 7 %
Etats-Unis	37.800	43.300	43.100	32.200	34.585	+ 7 %
Canada	8.900	8.200	8.100	7.200	9.488	+ 32 %
Grande-Bretagne	1.000	1.100	800	900	717	- 20 %
Allemagne	2.500	2.800	5.400	2.000	1.925	- 4 %
Suisse	3.700	3.600	1.700	1.200	2.127	+ 77 %
Italie	1.200	1.600	1.800	3.700	4.136	+ 12 %
Divers	9.600	11.000	16.100	10.800	9.638	- 11 %
Total	112.500	127.200	139.500	141.100	151.765	+ 8 %

Le tableau qui précède met en évidence l'importance de certaines origines dans le tourisme martiniquais. Il en est ainsi de la métropole et des DOM qui représentent 59 % de l'ensemble des touristes et des Etats-Unis et du Canada qui en représentent pour leur part 29 %.

L'augmentation de la clientèle nord-américaine tient non seulement à la hausse du dollar mais aussi aux efforts de promotion engagés dans cette zone depuis plusieurs années.

Les actions entreprises d'autre part en métropole (1) expliqueraient également la progression de la clientèle française qui joue un rôle complémentaire car elle permet de prolonger la saison jusqu'aux deuxième et troisième trimestre de l'année.

Les recettes en devises provenant du tourisme se sont élevées à 31 millions de F dont 81 % en dollars américains (2).

L'organisation des transports aériens est d'une grande importance pour le développement du tourisme dans un département insulaire comme la Martinique.

La compagnie Air France assure de nombreuses liaisons avec la métropole, les Etats-Unis, le Venezuela, la Colombie, Haïti, la Guadeloupe et la Guyane.

Entre la Martinique et la Guadeloupe, d'autres liaisons sont assurées par Air Martinique et Air Guadeloupe.

La LIAT (Leeward Islands Air Transport) effectue diverses liaisons entre les îles de la Caraïbe.

Par ailleurs, trois compagnies étrangères desservent la Martinique à partir de l'Amérique du nord (Air Canada, American Airlines, Eastern Airlines) (3).

Sous réserve de certaines restrictions, la libéralisation des vols « charter » est devenue la règle pour les relations entre l'étranger et les départements antillais.

Depuis mars 1979, Air France a mis en vigueur un tarif « vol-vacances ». Fin 1982, le prix d'un billet aller et retour Paris/Fort-de-France était de 3.410 F en basse saison et de 3.915 F en haute saison (4).

(1) Une Maison des Antilles a notamment été ouverte à Paris en janvier 1982.

(2) Contre 32 millions de F dont 84 % en dollars américains en 1981.

(3) La compagnie vénézuélienne VIASA a ouvert en juin 1982 une ligne Caracas/Fort-de-France.

(4) Basse saison : du 1^{er} avril au 27 juin et du 27 septembre au 14 décembre.

Haute saison : du 15 décembre au 31 mars et du 28 juin au 6 septembre.

Le développement du tourisme nécessite d'autre part l'intervention de structures d'appui et de promotion. A cet égard, il existe un Office départemental du tourisme qui a mis en place en juin 1982 une centrale de réservation en liaison permanente avec Air France et les agences de voyages.

Un Comité régional du tourisme, créé en 1979, a pour rôle de suivre et de coordonner les actions d'aménagement. Il dispose d'un Centre régional d'observation de l'activité touristique (CROAT).

Un délégué régional, nommé par la Direction du tourisme, a pour rôle de veiller à la bonne coordination des actions publiques.

b. L'équipement hôtelier et touristique

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des investissements hôteliers réalisés à la Martinique au cours des cinq dernières années :

INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES	Montants en millions de F				
	1978	1979	1980	1981	1982
NOMBRE TOTAL DE CHAMBRES					
Mises en service dans l'année	70	40	333	102	138
En service en fin d'année	1.706	1.746	2.079	2.181	2.319
INVESTISSEMENTS AIDÉS PAR DES PRÊTS ⁽¹⁾					
Nombre des chambres					
Financées dans l'année	94	—	180	—	—
Financées en fin d'année	1.523	1.523	1.703	1.703	1.703
Montant des prêts					
Accordés dans l'année	3	—	6	—	—
Accordés en fin d'année	64	64	70	70	70

(1) Prêts de la Caisse centrale de coopération économique jusqu'au début de 1977 et de la Société de crédit pour le développement des départements d'outre-mer depuis lors.

La capacité hôtelière du département s'est un peu accrue en 1982. En fin d'année, elle était de 2.319 chambres réparties comme suit :

	Hôtels	Chambres
— Hôtels 4 étoiles	3	621
— Hôtels 3 étoiles	8	651
— Hôtels 2 étoiles	20	591
— Hôtels non classés	19	156
— Village du Club Méditerranée	1	300

Depuis la fin de 1980, qui a vu l'ouverture de certains hôtels importants (1), la capacité hôtelière du département ne s'est accrue que modérément.

Les principaux investissements en cours de réalisation ou en projet ont pour objet de moderniser certains établissements. Deux petites réalisations sont en cours : le Matador aux Trois-Ilets et la Charbonnière à Fort-de-France pour 10 chambres chacune.

A la capacité d'accueil hôtelière proprement dite, s'ajoutent les possibilités d'hébergement offertes à la Pointe-du-Bout sur la baie de Fort-de-France, dans un ensemble immobilier comportant quelque 130 logements qui peuvent être loués grâce à un contrat de gestion liant leur propriétaire à une société hôtelière.

(1) Novotel au Diamant (180 chambres). Le La Fayette à Fort-de-France (24 chambres). L'hôtel de l'Anse Caritan (94 chambres).

D'autre part, sur la presqu'île de la Caravelle, il existe un gîte familial de vacances rattaché à l'association Villages-Vacances-Familles qui dispose de 236 lits répartis en 40 bungalows.

Les touristes peuvent également louer des studios, des villas ou des bungalows.

Enfin, 60 gîtes ruraux sont répartis sur l'île (300 places) et il existe trois terrains de camping (200 places).

Une politique de développement du tourisme doit prévoir, outre l'équipement hôtelier de base, des infrastructures de loisirs.

En dehors des nombreux sites naturels qui offrent aux yachts de passage des possibilités de mouillage, la Martinique dispose de 14 centres nautiques et de deux marinas (Pointe-du-Bout et Port-Cohé).

Trois sociétés offrent des possibilités de promenade en mer et mettent en location des dériveurs, des planches à voile et des voiliers sans skipper.

Un golf de classe internationale de 18 trous est ouvert depuis 1976 à la Pointe-du-Bout.

Il faut enfin rappeler qu'un parc naturel national a été créé en 1975 sur la presqu'île de la Caravelle.

3. - La Réunion

a. L'activité touristique

D'une manière générale, l'activité touristique a été plus soutenue en 1982 qu'au cours des années précédentes grâce à l'augmentation du nombre de visiteurs et au développement du tourisme local.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du nombre des visiteurs

	1980	1981	1982
Métropolitains ⁽¹⁾	53.200	57.200	63.300
Etrangers	24.158	27.913	35.250
- Malgaches	7.584	11.367	16.579
- Mauriciens	9.251	8.056	9.764
- Sud-Africains	1.100	1.106	1.574
- Britanniques	971	951	1.064
- Allemands	908	798	872
- Italiens	441	631	289
- Belges	428	564	512
- Suisses	415	633	746
- Australiens	206	272	215
- Divers	2.854	3.535	3.635
Total	77.358	85.113	98.550

Source : Police de l'air et des frontières.

(1) Estimation.

La fréquentation hôtelière est plus active du fait de l'augmentation du nombre de visiteurs. Il convient toutefois de souligner la place importante qu'occupe le tourisme à caractère familial. Environ 60 % du nombre des visiteurs métropolitains sont logés chez des résidents.

Pour apprécier l'importance de la fréquentation hôtelière, l'INSEE pratique un système de recensement à partir des déclarations des principaux établissements de l'île.

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

	1978	1979	1980	1981 ⁽¹⁾	1982
Nombre des nuitées offertes	170.369	198.193	213.169	218.766	221.052
Nombre des nuitées utilisées	87.231	105.952	102.566	106.303	122.865
Coefficient de remplissage (%)	51,2	53,4	48,-	48,6	55,6

(1) Chiffres rectifiés.

De son côté, le CROAT (1) a déterminé les taux d'occupation par zone :

TAUX D'OCCUPATION PAR ZONES

Pourcentages

	Saint-Denis	Zone balnéaire de Saint-Gilles	Autres hôtels	Ensemble
1980	63,5	35,3	33,2	48,-
1981	61,9	37,5	36,3	48,6
1982	68,2	49,3	36,-	55,6

Source : CROAT.

La durée moyenne de séjour en hôtellerie classée a été estimée, par le CROAT, à 3 jours en 1982 contre 2,9 en 1981.

b. L'équipement hôtelier et touristique

Au 31 décembre 1982, le département comptait 21 hôtels classés offrant 744 chambres et 15 établissements non classés disposant de 121 chambres (2).

CLASSEMENT DES HÔTELS

Catégories	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre moyen de chambres
4 étoiles	2	200	100
3 étoiles	6	321	54
2 étoiles	10	186	19
1 étoile	3	37	12
Non classés	15	121	8
Total	36	865	

Source : CROAT.

(1) Centre régional d'observation des activités touristiques.

(2) Au 31 décembre 1981, il y avait 20 hôtels classés offrant 678 chambres et 10 établissements non classés disposant de 102 chambres.

Une forte proportion des visiteurs malgaches et mauriciens se loge dans des pensions de famille. Celles-ci, au nombre de 24, regroupent environ 200 chambres.

La capacité d'accueil est également complétée par les villages de l'Association Villages-Vacances-Familles (VVF). Celui de Saint-Gilles a été agrandi en 1982, le nombre de lits passant de 256 à 376. Celui de Cilaos dispose, pour sa part, de 120 lits. Un nouveau village doit être ouvert à Saint-Leu dans le courant de l'année 1983.

Il existe, d'autre part, onze gîtes de montagne représentant une capacité globale de 146 lits et seize gîtes ruraux disposant de 99 lits.

Le département offre également un millier d'emplacements de camping localisés sur le littoral ouest et sud.

Le plan triennal 1980/1982 de développement touristique a permis notamment la création d'un certain nombre d'infrastructures destinées à mettre en valeur les sites touristiques de l'île. Deux campagnes de promotion ont été réalisées, l'une en 1981 (Réunion, France de l'Océan Indien), la seconde en 1982 (Réunion, l'île à grand spectacle).

Un second plan triennal 1983/1985, d'un coût prévisionnel de 50 millions de F, devrait permettre de poursuivre les efforts engagés.

c. La desserte aérienne de l'île

Quatre compagnies desservent régulièrement la Réunion en direction ou en provenance de la métropole, des îles voisines et de l'Afrique du Sud : Air France, Air Madagascar, Air Mauritius et South African Airways.

De plus, une compagnie locale, Réunion Air-Service, assure la desserte de l'île de Mayotte.

Depuis 1979, Air France a institué un tarif « Voyages pour tous » dont les prix aller et retour au 31 décembre 1982 étaient de 6.260 F en haute saison et de 5.720 F en basse saison.

Les mouvements de passagers aériens ont évolué comme suit :

NOMBRE DE PASSAGERS

	1979	1980	1981	1982
Arrivée	151.939	152.045	163.393	186.470
Départ	154.912	158.330	166.584	186.306
Transit	68.476	52.474	65.404	61.792
Total	375.327	362.849	395.381	434.568

Source : Chambre de commerce et d'industrie.

4 - La Guyane

L'essor du tourisme en Guyane, qui est récent, a été longtemps freiné par l'insuffisance de l'infrastructure hôtelière.

La capacité hôtelière est concentrée dans les trois principales agglomérations de Guyane : Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni.

A la fin de 1982, la capacité d'accueil était de 587 chambres réparties entre cinq hôtels « 3 étoiles » (451 chambres), trois étant situés à Cayenne et deux à Kourou, deux hôtels « 2 étoiles » à Cayenne (50 chambres) et moins d'une dizaine d'établissements non classés (86 chambres).

L'infrastructure hôtelière a été renforcée en 1982 grâce à l'extension de la capacité de l'hôtel des Roches à Kourou, portée de 110 à 169 chambres et à l'ouverture à Cayenne, en décembre, d'un NOVOTEL de 103 chambres.

A ces hôtels s'ajoute une capacité d'hébergement de plus de 130 places dans des établissements plus rudimentaires ou dans des gîtes ruraux.

Il faut également signaler l'ouverture de deux gîtes municipaux à Mana et à Régina.

Enfin, une association VVF-Guyane (Villages-Vacances-Familles) a été créée en 1982 dans la perspective d'installer un village à Montsinéry.

Après un certain ralentissement constaté en 1980, la fréquentation touristique du département a repris pour atteindre, selon les estimations de l'Office du tourisme, 21.600 personnes en 1982 contre 20.000 en 1981 (1).

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

	1978	1979	1980	1981	1982
Nombre de touristes	15.400	20.900	18.000	20.000	21.600
Variation annuelle	+ 8 %	+ 36 %	- 14 %	+ 11 %	+ 8 %

En 1981, la Guyane s'est associée à la Guadeloupe et à la Martinique pour créer à Paris un bureau de promotion du tourisme. Il existe deux agences de voyages à Cayenne qui offrent à la clientèle des circuits organisés. Il s'agit surtout d'un tourisme de découverte. La remontée des grands fleuves permet de découvrir les villages indiens, d'apprécier la diversité de la faune et des essences forestières.

L'insuffisance des transports demeure cependant l'un des freins essentiels au développement du tourisme, notamment à l'intérieur du département.

(1) Cette évaluation repose sur les mouvements de passagers aériens à l'aéroport de Rochambeau et n'inclut donc pas les touristes en provenance du Surinam ou du Brésil qui viennent par d'autres moyens de transport.

Est considérée comme touriste toute personne se trouvant en dehors de son lieu de résidence habituel. Ces statistiques se rapportent donc aussi bien au tourisme de loisir qu'au tourisme d'affaires.

5 Saint-Pierre-et-Miquelon

a. Les activités touristiques

La fréquentation touristique n'a pratiquement pas évolué en 1982 par rapport à 1981. Le tableau ci-dessous permet de constater une stabilisation du nombre des voyageurs entrés dans le département au cours des quatre dernières années.

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

	1978	1979	1980	1981	1982
Voyageurs français	7.033	6.696	6.774	6.972	7.301
Voyageurs étrangers	16.627	12.972	10.912	11.684	11.320
Entrées totales ⁽¹⁾	23.660	19.668	17.686	18.656	18.621
Entrées « tourisme-affaires »	13.033	12.288	10.805	NC	NC
Journées de pension ⁽²⁾	37.478	31.748	27.907	NC	NC
<i>Durée moyenne du séjour ⁽³⁾</i>	<i>1,9</i>	<i>1,7</i>	<i>1,6</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
Touristes de croisière	2.985	718	4.397	717	3.537
Nombre d'escales	11	1	7	1	14

(1) Sont considérés comme « entrés » les voyageurs passant au moins une nuit dans l'archipel.

(2) *Source* : Bureau de la statistique.

(3) En jours, non compris les étudiants en stage linguistique.

NC : Non communiqué.

Les renseignements concernant les voyageurs entrés et le tourisme de croisière ont été fournis par la Police de l'air et des frontières. Ils font ressortir une légère progression du nombre de voyageurs français entrés (+ 5 %). Cette évolution n'est guère significative car sont repris, dans cette rubrique, les fonctionnaires métropolitains affectés dans le département et les habitants de l'archipel se déplaçant à l'extérieur, principalement au Canada et en métropole, et enregistrés lors de leur retour à Saint-Pierre.

Parmi les voyageurs étrangers, on constate une forte augmentation de ceux en provenance de Terre-Neuve (4.425 contre 3.791 : + 17 %) : cette progression concerne surtout les étudiants qui viennent à Saint-Pierre en stages linguistiques. Par contre, les touristes en provenance des autres provinces du Canada et des Etats-Unis ont été moins nombreux, vraisemblablement à la suite de la cessation d'activité du plus important organisateur de voyages du Canada qui proposait des circuits comprenant l'archipel.

Le tourisme de croisière a connu un regain d'activité puisqu'il y a eu 14 escales de paquebots en 1982 contre une seule l'année dernière : 8 du « Regina Maris » (bateau casino), 5 du « Stefan Batory » et 1 du « Royal Viking Star ».

Les achats de devises par les banques ont progressé de 46 % par rapport à 1981 : 10,8 MF contre 7,4 MF. Cette progression est imputable surtout à la hausse du dollar canadien. Ces chiffres ne constituent qu'une approche des dépenses réelles des touristes étrangers. En effet, certains d'entre eux sont déjà porteurs à leur entrée dans le département de moyens de paiement en francs.

La capacité hôtelière était la suivante à la fin de 1982 :

- 8 hôtels totalisant 127 chambres,
- 14 pensions de famille comprenant 72 chambres.

b. La desserte de l'archipel

La situation géographique de l'archipel fait que les transports aériens et maritimes jouent un rôle très important dans la vie économique et sociale de la population (liaisons avec la métropole et le Canada, évacuations sanitaires, courrier...).

1 — Les transports aériens

Les liaisons aériennes demeurent complexes et aléatoires du fait des conditions climatiques difficiles et de l'insuffisance des infrastructures.

Depuis la France métropolitaine, l'accès à l'archipel s'effectue par Montréal, soit avec Air France, soit avec Air Canada (au total : 12 vols hebdomadaires du 1^{er} juin au 26 novembre et 8 vols hebdomadaires en dehors de cette période). De Montréal, il faut continuer soit sur Halifax, soit sur Sydney (plusieurs vols quotidiens). Compte tenu du décalage horaire, il est indispensable de passer la nuit dans l'une de ces deux villes. On peut se rendre ensuite dans le département par des vols de la compagnie Air Saint-Pierre dont les rotations varient selon la saison (entre 3 et 7 vols hebdomadaires à partir d'Halifax et 2 ou 6 vols hebdomadaires à partir de Sydney). L'ensemble du voyage nécessite 24 heures dont 10 heures environ de vol.

Une autre voie est possible par Londres et Gander (Terre-Neuve). De Gander on peut rejoindre Fortune (375 km) par autobus ou taxi. De Fortune, une liaison maritime conduit à Saint-Pierre. Cette liaison oblige toutefois de passer la nuit à Fortune ou à Gander.

On peut également utiliser entre Gander et Saint-Pierre une liaison assurée, via Saint-Jean-de-Terre-Neuve par la compagnie locale Gander Aviation. Mais cette liaison assez irrégulière nécessite une nuit d'escale à Saint-Jean.

D'autre part, plusieurs liaisons sont réalisées chaque année par avion militaire Transall depuis les bases de Toulouse ou de Villacoublay via les Açores (10 à 12 heures de vol). Ces liaisons sont occasionnelles et dépendent des programmes militaires. Elles permettent toutefois le transport de courrier postal supplémentaire. Il y a eu 7 liaisons de ce genre en 1982 (9 en 1981).

Les liaisons inter-îles sont assurées par la compagnie Air Saint-Pierre. Leur nombre varie selon l'époque de l'année : 8 vols hebdomadaires sur 4 jours du 1^{er} novembre au 31 mai, 30 vols hebdomadaires sur 6 jours du 1^{er} juin au 30 septembre et 16 vols hebdomadaires sur 4 jours pendant le mois d'octobre.

Le tableau suivant résume l'évolution du trafic aérien au cours des cinq dernières années :

TRAFIC AÉRIEN

Nombre

	1978	1979	1980	1981	1982	Variations 1982/1981
Mouvements d'avions (nombre)						
- locaux	1.100	1.348	1.364	1.779	1.579	- 11 %
- internationaux	1.387	1.172	1.213	1.347	1.333	- 1 %
Total	2.487	2.520	2.577	3.126	2.912	- 7 %
Passagers (nombre)						
- arrivée	8.302	9.166	8.878	10.788	11.517	+ 7 %
- départ	8.864	9.258	9.362	11.209	11.510	+ 3 %
Total	17.166	18.424	18.240	21.997	23.027	+ 5 %
Fret (kilos)						
- arrivée	95.417	114.016	91.153	77.265	77.512	-
- départ	4.982	9.154	11.990	14.013	19.310	+ 38 %
Total	100.399	123.170	103.143	91.278	96.822	+ 6 %
Poste (kilos)						
- arrivée + départ	51.163	58.181	61.301	52.875	82.891	+ 57 %

On constate une diminution relativement importante des mouvements locaux, une légère augmentation du nombre des voyageurs transportés et une forte progression du trafic postal.

2 — Les transports maritimes

Les transports maritimes sont assurés principalement par l'armement Borotra Frères qui dispose de deux bateaux pouvant transporter 120 et 140 passagers sur Fortune et Miquelon, et par l'armement Paturrel-Dagort qui avec le navire « Langlade » effectue la liaison maritime lourde avec Halifax.

Un autre bateau, de faible tonnage, pouvant transporter de 20 à 25 passagers assure une liaison entre Saint-Pierre et Langlade.

La compagnie « Canadian National » a cessé d'assurer ses liaisons bihebdomadaires entre Fortune et Saint-Pierre en mai 1982. Le « Langlade » a effectué huit liaisons sur cette ligne au cours de l'été.

6 – Mayotte

a. La desserte aérienne

L'éloignement et l'isolement de Mayotte, même dans le cadre de l'Océan Indien, constituent de sérieux handicaps pour le développement du tourisme.

La desserte aérienne est assurée régulièrement par deux compagnies :

- Réunion Air Service (RAS) qui effectue 3 liaisons hebdomadaires avec la Réunion ; des vols supplémentaires peuvent avoir lieu si le nombre de passagers ou si le fret à transporter le justifie ;
- Air Comores (AC) qui assure 2 liaisons hebdomadaires avec Moroni (Grande Comore) via Anjouan.

Des avions militaires et des avions privés effectuent des vols assez nombreux,

b. La fréquentation touristique

Les seuls renseignements connus sur la fréquentation touristique concernent le village de N'Gouja près de Kani-Kéli dans le sud de la Grande Terre. Cet ensemble dont la capacité d'accueil est de 12 bungalows doubles a fonctionné pendant huit mois en 1982 (de mai à décembre). Le coefficient moyen de remplissage s'est élevé à 49 % (entre 70 % et 90 % au cours de la "pleine saison" d'août à décembre).

Les touristes viennent en majorité du département de la Réunion.

Il n'y a pas eu d'autres réalisations hôtelières en 1982 à Mayotte.

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE CONDUITE DANS LES D.O.M.

1) Les lignes directrices de l'action des pouvoirs publics

Les orientations générales de la politique de développement du tourisme dans les D.O.M. sont en cours de définition dans le cadre du IXe Plan.

L'effet de promotion du tourisme sera poursuivi et intensifié notamment aux Antilles-Guyane et à la Réunion par la mise en oeuvre des contrats de plan visant :

- la protection des sites et de la nature par une meilleure application de la réglementation de l'usage des sols (zonage, permis de construire) ;
- la diversification des produits touristiques et des structures d'accueil et d'animation à caractère commercial et social ;
- le développement du tourisme interrégional et zonal ;
- la mise en oeuvre de moyens financiers adaptés dans le cadre de la réforme du régime des incitations aux investissements productifs ;
- l'effort substantiel de promotion sur les marchés métropolitains ;
- le renforcement des structures techniques et administratives du Tourisme, réalisées en 1979 ;
- l'amélioration de la desserte aérienne, de l'aménagement des tarifs, de la capacité des appareils.

2) Le problème des tarifs aériens

Ce dernier objectif se heurte à plusieurs obstacles. En premier lieu, il convient de rappeler que la concurrence n'intervient pas entre les transporteurs aériens puisque la desserte des D.O.M. est assurée par une seule, compagnie nationale. Cependant, les pouvoirs publics soutiennent les projets de vol à la demande destinés à la clientèle touristique. De plus, les tarifs demeurent très onéreux.

TARIFS (en F) AU DEPART DE PARIS	ANTILLES	REUNION	GUYANE	ST PIERRE ET MIQUELON	Nelle CALEDONIE	POLYNESIE
de base haute saison.....	7 590	10 380	8 110	7 890	19 880	19 880
de base basse saison.....	6 620	10 380	7 090	7 890	19 880	19 880
voyage/vacances haute saison (1)..	4 230 (2 400)	6 260 (3 500)	4 925 (2 750)	5 115 (2) (2 750)	13 155 (2)	13 155 (2)
voyage/vacances basse saison (1)..	3 680 (1 300)	5 720 (2 000)	4 490 (1 600)	4 470 (2) (1 600)	8 925 (2)	8 925 (2)

(1) le chiffre entre parenthèses indique le tarif le plus bas profitant aux originaires des DOM les plus défavorisés (système ANT)

(2) tarifs "visite" ou "excursion", à partir de 15 jours.

3) Les actions mises en oeuvre en faveur de la promotion touristique

A l'issue de l'année touristique médiocre que fut 1981 pour la destination Antilles et qui résultait de la mauvaise conjoncture économique mondiale les Offices départementaux du Tourisme et les Comités régionaux du Tourisme, soutenus par le Ministère du Commerce extérieur et du Tourisme, ont fait converger leurs activités vers un objectif fondamental : la relance de l'activité touristique tous azimuts. On doit cependant déplorer que la campagne de « l'Eté français » n'ait que marginalement bénéficié à l'outre-mer malgré la mobilisation d'un crédit spécifique de 600.000 francs par le secrétariat d'Etat au Tourisme.

Les actions engagées, outre les actions traditionnelles, ont tendu à revaloriser le produit touristique Antilles par tous les moyens promotionnels qui ont été possibles : diffusion d'informations sur cette destination dans tous les points stratégiques où une clientèle potentielle existe, campagnes de presse radio et d'affichage, séminaires sur notre produit, toutes ces actions étant programmées dans le temps de manière à « accrocher » soit directement, soit par le biais des professionnels, un éventail diversifié de clientèles.

Le souci de revaloriser le potentiel touristique s'est également manifesté dans la recherche de solutions aux problèmes divers qui se sont fait jour ces dernières années, notamment en ce qui concerne le maintien et l'amélioration de l'image de marque. Des opérations d'envergure ont été entreprises en ce sens qui seront poursuivies dans les années à venir.

En ce qui concerne l'activité touristique proprement dite, il est à noter que le nombre global estimé de touristes accueillis aux Antilles est pour 1982 de 595.850 parmi lesquels 417.000 ont séjourné dans les hôtels du département. Le reste ayant utilisé d'autres formules d'hébergement (location privée, amis, plaisance, gîtes...).

Le parc hôtelier de ces régions offre actuellement 5.628 chambres, soit une augmentation de 2,3 % due à des créations et extensions dans la moyenne et petite hôtellerie (moins de 30 chambres).

L'hôtellerie constitue le moyen d'hébergement le plus demandé. Viennent ensuite les gîtes de France, les logements chez des parents et des amis et la para-hôtellerie.

Pour établir une comparaison avec l'année 1981, il convient d'analyser l'activité hôtelière sur un échantillon d'établissements. Les résultats font ressortir une augmentation de 14,8 % de la fréquentation et de 20,7 % du chiffre d'affaires total des hôtels enquêtés.

En outre, on constate que la clientèle française métropolitaine constitue 68 % du nombre total des touristes et les étrangers 32 % dont 13,4 % d'américains (soit 11 % de plus qu'en 1981).

La remontée qui s'était par conséquent amorcée à la fin de l'exercice précédent s'est donc maintenue au cours de l'année 1982, qui peut-être considérée comme une année touristique satisfaisante.

Les conflits sociaux dans la grande hôtellerie notamment en Martinique ont eu des effets négatifs sur les résultats de la saison été 1983, sans que l'on puisse encore en apprécier toutes les conséquences. Il est toutefois probable que les résultats de 1983 seront inférieurs à ceux de l'année précédente.

S'agissant de l'Ile de la Réunion, les efforts conjoints des transports réguliers et « charters » ont permis une très nette amélioration de la desserte aérienne assurant un pluri-emploi de juin à septembre des infrastructures réunionnaises. Il apparaît aujourd'hui à l'évidence que l'Ile de la Réunion commence à ressentir les effets positifs d'une action de promotion pluri-annuelle et devrait donc en 1984, si l'effort de tous les partenaires, tant au plan financier, commercial que technique, se poursuit, connaître une augmentation décisive pour l'avenir touristique de cette Ile et sa reconnaissance au plan international avec une image de marque spécifique et de qualité.

ANNEXE 2

LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE AU DEVELOPPEMENT DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Les départements d'outre-mer, partie intégrante de la France, sont à ce titre membres de la C.E.E.

Il est donc instructif d'envisager la contribution qu'apporte à leur développement le budget communautaire.

En outre, il convient d'examiner la position du Gouvernement français dans la perspective de la renégociation des accords entre la C.E.E. et les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (A.C.P.).

Votre commission exprime le souhait que dans ces négociations, la France s'attache à convaincre ses partenaires de la spécificité de la situation de ces régions et de la nécessité de favoriser leur expansion économique et la promotion sociale de leurs habitants.

I – Les aides de la Communauté destinées aux D.O.M. (cf. tableaux statistiques)

1°/ Le fonds européen de développement (F.E.D.)

Jusqu'en 1976, les D.O.M. ont bénéficié exclusivement des dispositions de la Convention de Lomé relatives à la coopération financière. C'est à ce titre qu'ils ont reçu du FED 71,6 millions d'ECU de 1959 à 1976.

Depuis 1976, le FED n'intervient plus dans les D.O.M. en raison du principe de non-cumul des interventions de fonds structurels (FEOGA-Orientation, FEDER, FSE) avec le FED. Conséquence de l'intégration des DOM à la Communauté, les fonds structurels se sont substitués au FED.

2°/ Conformément à la Directive du FEOGA-Orientation 81/527/CEE du Conseil du 30 juin 1981, le Gouvernement français a soumis à la Commission en août 1981 un programme visant à l'amélioration des structures agricoles dans les D.O.M.

Ce programme qui a été approuvé par la Commission le 29 janvier 1982 porte sur les opérations communes suivantes :

1/ opérations collectives d'irrigation

2/ infrastructures rurales

3/ amélioration des sols

4/ reboisement

5/ diversification agricole dont :

- élevage et production animale
- arboriculture fruitière
- horticulture
- aquaculture

L'enveloppe des travaux se monte à 211 millions d'ECU (soit environ 1, 400 milliard de francs). Sur cette assiette, **la participation du FEOGA se monte à 40 % des dépenses publiques engagées**, soit 84,4 millions d'ECU (560 millions de francs) sur 5 ans 1982-1986.

Cette aide vient en remboursement des dépenses engagées sur présentation de justificatifs. Le FEOGA a déjà versé une première avance de 18.932.240 F. au titre des travaux effectués en 1982.

Le trésor a procédé à une redistribution de cette avance au prorata des différentes sources de financement ((Ministère de l'Agriculture, FIDOM, Région, Département).

Pour le FIDOM cette avance se décompose comme suit :

FIDOM Général	2.982.400 F.
FIDOM Département	358.724 F.

3°/ Les remboursements sur le FEDER des opérations pré-financées sur le FIDOM (industrie) et sur les crédits des ministères techniques (infrastructures) représentent pour l'année 1982 841,6 millions de francs, dont 6,3 millions de francs pour les investissements industriels, artisanaux et de service et 835,3 millions de francs pour les investissements d'infrastructure (essentiellement des investissements de l'E.D.F.).

4°/ Les interventions du **Fonds Social Européen (F.S.E.)** dans les D.O.M. sont satisfaisantes. Les dossiers des D.O.M. sont considérés comme superprioritaires et peuvent entraîner une participation du fonds jusqu'à 55 %.

Les opérations financées au titre du Secrétariat d'Etat sont celles de l'A.N.T. (ex-BUMIDOM) et du S.M.A., celles financées au titre du ministère du travail concernent la formation professionnelle.

5°/ La **Banque Européenne d'Investissement** peut maintenant intervenir dans les DOM en vertu d'une décision du conseil des Gouverneurs en date du 18 mars 1980. Cependant les taux pratiqués par le BEI étant ceux du marché (17 %), ses interventions restent encore très théoriques en comparaison des taux pratiqués par le COCREDOM (8,5 % à 9 %).

II – Les organisations communes de marché

2.1. La **banane** : les négociations sont toujours en cours en vue d'obtenir pour la banane des Antilles des mesures de surveillance intra-communautaires et l'application durable de l'article 115 du Traité de Rome conformes aux garanties réclamées par la profession.

La Commission en effet se refuse toujours à admettre un visa préalable aux déclarations d'importation qui seul nous permettrait une connaissance des intentions d'importation et donc une action rapide auprès de la Commission en vue d'obtenir un recours automatique à l'article 115 du Traité prévoyant la fermeture des frontières.

2.2. Depuis 1960, le **sucre** des DOM est intégré à la politique agricole commune. Le troisième règlement sucrier CEE/1785/81 est entré en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1981. La production sucrière des D.O.M. bénéficie à ce titre de mesures appropriées relatives à son écoulement : quotas de production, garantie de prix, aide communautaire au transport, subvention au raffinage.

2.3. Le Rhum

Le régime communautaire concernant le rhum est assis sur quatre données fondamentales :

– premièrement, le rhum n'est pas repris dans la liste figurant en annexe II du Traité de Rome prévue à l'article 30 concernant la politique agricole commune, et par conséquent n'est pas considéré comme produit agricole, mais comme produit industriel. Alors que le libellé de cet article identifie également « les produits de première transformation qui sont en rapport direct avec les produits du sol ».

Cette donnée peut paraître curieuse si l'on considère que sucre et rhum sont extraits de la même matière première : elle n'en est pas moins réelle et ne semble pas pouvoir être modifiée.

Il en résulte que le rhum, produit industriel, est placé comme tel dans un régime de liberté totale de production et d'échange.

– deuxièmement le rhum n'est pas un produit ayant fait l'objet d'une définition stricte sur le plan communautaire.

– troisièmement la consommation communautaire dépasse largement la production de rhum des DOM.

– quatrièmement le protocole n°5 de la Convention de lomé II prévoit que les produits de la sous-position tarifaire 22-09 originaires des Etats ACP sont admis dans la communauté en exemption de droits de douane sur la base de quantités annuelles.

Le corollaire en est l'importation sur la communauté de produits alcooliques qui n'ont de qualité pour certains que la denomination rhum.

Les DOM se trouvent donc confrontés à une concurrence massive sur le marché européen de rhums soit produits par des pays ACP producteurs de sucre, soit fabriqués à partir de mélasses importées de pays tiers.

C'est pourquoi, en l'absence d'une organisation commune de marché, le maintien du cloisonnement du marché britannique est absolument vital pour les producteurs de rhum.

Il importera donc que la commission des communautés européennes prenne en compte là encore le principe de la préférence communautaire pour le rhum nécessitant :

– l'exigence de distillation du rhum sur les lieux de production des matières premières.

– une désignation précise de la matière première à base de canne à sucre, à l'exclusion de toute autre matière première alcooligène.

– une fixation précise de la composition du produit en matière de substances volatiles.

– l'adoption de la définition française du rhum.

– une limitation des importations ACP dans la CEE aux volumes non produits dans les DOM.

2.4. L'Ananas de conserve bénéficie depuis 1975 d'une aide communautaire. Pour la campagne 1983 celle-ci se monte à 52,6 ECU / Quintal.

III – Les problèmes spécifiques des DOM

3.1. La situation de Saint-Pierre et Miquelon

C'est un département d'outre-mer depuis 1976, cependant l'application du Tarif Douanier Communautaire entraînerait de tels inconvénients, notamment une majoration considérable du prix des produits importés en majorité du Canada, qu'à la demande du Conseil Général, le Gouvernement a demandé à la Commission de lui accorder un délai de réflexion en vue de trouver une solution satisfaisante pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

3.2. La renégociation de la Convention CEE/ACP.

Au moment où vont s'engager les négociations en vue de renouveler la Convention CEE/ACP le Secrétariat d'Etat a demandé à la Commission :

1°/ de reconduire toutes les dispositions contenues dans la Convention de Lomé II intéressant les D.O.M. (clause de sauvegarde, Annexe II, Protocoles Rhum, Banane et Sucre).

2°/ de favoriser la coopération régionale entre les DOM et les ACP pour permettre aux produits originaires des D.O.M. d'avoir accès au marché des Etats ACP.

Concours du Fonds Européen de Développement aux Départements d'Outre-Mer
(montants engagés, en millions d'U.C.E.)

	FED I (1959 - 1963)		FED II (1964 - 1968)		FED III (1969 - 1975)		FED IV (1976 - 1980)		TOTAL	
	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%
GUADELOUPE	4.4	20.0	4.7	23.1	5.7	26.1	1.7	22.3	16.5	23.0
GUYANE	1.9	8.6	2.7	13.3	2.9	13.3	1.5	19.7	9.0	12.5
MARTINIQUE	6.7	30.5	3.6	17.7	4.3	19.7	1.8	23.6	16.4	22.9
REUNION	8.9	40.6	9.3	45.8	8.9	40.8	2.6	34.2	29.7	41.4
TOTAL D.O.M.	21.9	100.0	20.3	100.0	21.8	100.0	7.6	100.0	71.6	100.0

SOURCE : Commission des Communautés européennes, Direction Générale du Développement

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

V : Montant des concours du FEDER en faveur d'investissement réalisés dans les départements d'Outre-Mer (en millions de francs)

% : Pourcentage des concours affectés à chaque D.O.M.

SOURCE :

**Commission des Communautés Européennes
Direction Générale de la Politique Régionale
Fonds Européen de Développement Régional**

ANNEE		GUADELOUPE		GUYANE		MARTINIQUE		REUNION		TOTAL DOM	
		V	%	V	%	V	%	V	%	V	%
1978	Industries	3.0	46.1	0.8	12.3	0.6	9.2	2.1	32.3	6.5	100
	Infrastructures	12.8	29.0	1.2	2.7	22.1	50.2	7.9	17.9	44.0	100
	TOTAL	15.8	31.2	2.0	3.9	22.7	44.9	10.0	19.8	50.5	100
1979	Industries	0.4	7.0	4.0	70.0	0.03	0.5	1.3	22.8	5.7	100
	Infrastructures	0.3	30.0	0.7	70.0	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	0.7	10.4	4.7	70.1	0.03	0.4	1.3	19.4	6.7	100
1980	Industries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Infrastructures	55.7	30.6	28.6	15.7	53.0	29.1	44.3	24.3	181.6	100
	TOTAL	55.7	30.6	28.6	15.7	53.0	29.1	44.3	24.3	181.6	100
1981	Industries	2.7	17.4	6.6	42.5	2.9	18.7	3.3	21.2	15.5	100
	Infrastructures	-	-	11.2	10.4	-	-	96.0	89.5	107.2	100
	TOTAL	2.7	2.2	17.8	14.5	2.9	2.3	99.3	80.9	122.7	100
1982	Industries	0.9	14.2	1.3	20.6	2.3	36.5	1.7	26.9	6.3	100
	Infrastructures	294.8	35.2	84.0	10.0	283.3	33.9	173.1	20.7	835.3	100
	TOTAL	295.7	35.1	85.3	10.1	285.6	33.9	174.8	20.7	841.6	100
TOTAL 1978 - 1982	Industries	7.0	20.6	12.7	37.4	5.8	17.1	8.4	24.7	33.9	100
	Infrastructures	363.6	31.1	125.7	10.7	358.4	30.6	321.3	27.4	1.169.0	100
	TOTAL	370.6	30.8	138.4	11.5	364.2	30.2	329.7	27.4	1.202.9	100

FONDS SOCIAL EUROPEEN

Sommés allouées aux D.O.M. (en millions de francs)

1974	41
1975	57
1976	79
1977	89
1978	112
1979	136
1980	158
1981	179
1982	186

La clef de répartition entre les D.O.M. est approximativement la suivante :

Réunion	45 %
Guadeloupe	23 %
Martinique	22 %
Guyanne	5 %

SOURCE :

Commission des Communautés Européennes
 Direction Générale de l'Emploi et des Affaires sociales
 Fonds Social Européen